

Numéro 18

Radio parlée, élections et démocratie

SOUS LA DIRECTION
DE DANIEL GIROUX
ET FLORIAN SAUVAGEAU

Radio parlée, élections et démocratie

SOUS LA DIRECTION
DE DANIEL GIROUX
ET FLORIAN SAUVAGEAU

CAHIER-MÉDIAS NUMÉRO 18

Septembre 2009

Centre d'études sur les médias

Les Cahiers-médias rendent compte des résultats des recherches du Centre et des analyses et opinions qu'il sollicite. Voici la liste des numéros les plus récents :

- N° 13: *Portrait de la télévision publique dans dix pays, dont le Canada*, décembre 2001.
- N° 14: *L'avenir de la réglementation de la radiodiffusion*, mars 2003.
- N° 15: *La propriété étrangère en radiodiffusion : le débat canadien à la lumière de l'expérience étrangère*, juin 2004.
- N° 16: *La presse hebdomadaire régionale du Québec : analyse de l'évolution de son contenu*, mai 2007.
- N° 17: *La presse régionale, I – Le cas des quotidiens*, mars 2009.

Le Centre a également publié ;

- *Le rôle de l'État dans la gouvernance de la radiodiffusion*, actes du séminaire tenu à Montréal le 29 janvier 2005.
- *Les 18-24 ans et l'information, mars 2006*, en collaboration avec le Consortium canadien de recherche sur les médias.
- *La rencontre des anciens et des nouveaux médias*, novembre 2007, en collaboration avec le Consortium canadien de recherche sur les médias.
- *La qualité du journalisme vue par ceux qui le pratiquent*, avril 2008, en collaboration avec le Consortium canadien de recherche sur les médias.

Collecte des données : Geneviève Drolet et Olivier Bouchard

Révision : Solange Deschênes, Marie-Hélène Lavoie

Couverture : AGMV inc.

Infographie : Diane Trottier

Impression : Les copies de la capitale inc.

ISBN 978-2-922008-35-7

Septembre 2009

Centre d'études sur les médias

Pavillon Casault (5604)

Université Laval

Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4

Téléphone : 418 656-3235

Télécopieur : 418 656-7807

Adresse électronique : CEM@com.ulaval.ca

Site Internet : <http://www.cem.ulaval.ca>

Directeur du Centre : Florian Sauvageau

Droits d'auteur et droits de reproduction : Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à Copibec 514 288-1664 ou 800 717-2022, licences@copibec.qc.ca.

Table des matières

Introduction	5
Deux stations très écoutées	7
La recherche	8
PREMIÈRE PARTIE	
Traits généraux de la campagne	11
<i>Par Daniel Giroux et Geneviève Drolet</i>	
Une course à quatre... puis à deux	11
Un intérêt tardif	13
Peu de nouvelles, beaucoup de commentaires	15
En résumé	17
DEUXIÈME PARTIE	
Analyse des nouvelles, nouvelles commentées, commentaires et opinions	19
<i>Par Daniel Giroux et Geneviève Drolet</i>	
Climat généralement défavorable	19
« Anybody but Bourget »	22
Un passé lourd à porter	22
Critique d'une stratégie électorale	23
L'homme de la situation	24
Les oubliés	25
En résumé	25

TROISIÈME PARTIE**Analyse des interviews et débats 35***Par Colette Brin, Thierry Giasson, Dominique Payette*

Ann Bourget et le RMQ.....	36
CHOI.....	36
Thèmes et traitement.....	36
Techniques d'interview.....	36
93,3.....	37
Thèmes et traitement.....	37
Simulation de débat.....	38
Régis Labeaume.....	38
CHOI.....	38
Thèmes et traitement.....	38
Techniques d'interview.....	39
93,3.....	40
Thèmes et traitement.....	40
Autres candidats.....	41
CHOI.....	41
93,3.....	41
En résumé.....	41

Conclusion 43**Annexe A – Loi sur la radiodiffusion 47****Annexe B – Liste des candidats selon les résultats obtenus 48****Annexe C – Description des genres 49****Annexe D – Critères concernant l'orientation des segments 50**

La somme des composantes dans les tableaux ne correspond pas toujours à 100 % en raison des données qui ont été arrondies.

Introduction

Au lendemain de la dernière élection à la mairie de Québec à l'automne 2007, le chroniqueur à la vie municipale du quotidien *Le Soleil*, François Bourque, fait des liens entre l'élection de Régis Labeaume et celle des députés de l'ADQ et du Parti conservateur dans la ville. L'un de ces éléments communs concerne le rôle que des stations de radio ont joué auprès de l'électorat : « Lors de chacune de ces élections, des radios privées et des commentateurs ont ouvertement soutenu un candidat ou un parti. [...] (L)e Parti conservateur, l'ADQ, Régis Labeaume. [...] Des candidats défaits et des militants ont tenu ces médias responsables de leur malheur. Il ne fait pas de doute que des médias et des animateurs influencent le vote¹. » À la même période, des journalistes des salles de nouvelles de Québec discutent du rôle important que les deux radios privées de format parlé de la Capitale-Nationale, le 98,1 CHOI-FM et le 93,3 CJMF-FM², ont joué, à leur avis, dans la victoire de Régis Labeaume, et s'interrogent sur la façon de faire de certains animateurs.

Pour notre part, de façon plus générale, nous observons que ces stations utilisent des procédés qui s'éloignent de la conception classique du journalisme à la radio et de la formule des bulletins de nouvelles. Aux émissions parlées du matin et du soir, un journaliste rapporte les nouvelles, habituellement de manière succincte, et est partie à la discussion qui peut suivre l'une ou l'autre de ces actualités ainsi qu'aux autres débats que l'animateur ne manque pas de lancer. Souvent, le journaliste ne se contente pas d'alimenter ces échanges d'éléments de contexte ou d'analyse, il livre son opinion personnelle. Il y a confusion des genres : on ne sait trop quand il cesse de relater les faits pour entrer dans le commentaire.

Et puis il faut que les opinions émises soient percutantes, qu'elles retiennent l'attention. On ne fait pas dans la nuance. On se soucie plus ou moins des faits. On ne prend pas de gants blancs non plus. « Il faut que ça brasse », soutient fréquemment le plus écouté de ces animateurs, Sylvain Bouchard, qui officie à l'émission matinale du 93,3³. Ces stations commerciales bataillent en effet pour capter l'attention des auditeurs et faire en sorte qu'ils demeurent le plus longtemps possible à l'écoute, et ce, jour après jour. Le maintien de l'animateur et des autres membres de l'équipe au micro de la station en dépend. Comment cela se présente-t-il en période électorale ? Les radios d'opinion respectent-elles les règles du Conseil de

-
1. François Bourque, « Le "social-démocrate" en colère », *Le Soleil*, 4 décembre 2007, p. 8.
 2. Les termes CHOI et 93,3 seront privilégiés dans ce texte puisqu'il s'agit des appellations que les stations utilisent pour s'identifier.
 3. Soulignons que Martin Pouliot et Gilles Parent, qui animent respectivement l'émission du midi et celle de la fin d'après-midi au 93,3, donnent moins dans les éclats. Ils sont habituellement plus nuancés.

la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui prévoient que les diffuseurs doivent traiter les partis et les candidats avec équité?

S'appuyant sur l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion⁴ qu'il est chargé d'appliquer, le CRTC émet des directives lors de chaque élection aux niveaux fédéral et provincial afin de rappeler aux radiodiffuseurs les devoirs qui leur incombent alors⁵: « Le radiodiffuseur a pour obligation de voir à ce que le public soit convenablement informé des questions entourant une élection et de la position des partis et des candidats en cause [...] de sorte que ses connaissances soient suffisantes pour lui permettre de faire un choix éclairé [...]. Il s'agit là d'un droit essentiel pour le fonctionnement d'une démocratie, en particulier en période électorale. L'obligation du radiodiffuseur comme mandataire des ondes publiques est rarement plus forte qu'elle ne l'est dans le cas de cet exercice de la liberté démocratique la plus fondamentale⁶. »

Respectueuses de l'indépendance journalistique des diffuseurs, les directives du CRTC laissent à chacun d'entre eux le soin de décider comment assurer l'équité entre les partis et les candidats dans la couverture des nouvelles tout en leur rappelant qu'ils ont une obligation, en vertu de l'article 3 de la loi, « de faire en sorte que leurs auditoires soient informés des grandes questions et des positions de tous les candidats et partis inscrits sur ces questions⁷ ». L'organisme ajoute que l'équité ne signifie pas nécessairement « égalité » et qu'elle peut s'appliquer « à la durée et à l'inscription à l'horaire, à l'auditoire possible, [...] à la couverture des questions et à la méthode d'approche afférente, aux conditions de participation [...] »⁸. Conscient que la situation de chaque titulaire de licence est unique, le CRTC n'a pas édicté de règles plus précises « qui couvriraient tous les aspects de la radiodiffusion en période électorale⁹ ». Il traite plutôt les situations sur une base individuelle.

Par ailleurs, à l'instar de 700 autres radiodiffuseurs canadiens (stations de radio, stations de télévision et canaux spécialisés), CHOI et le 93,3 ont souscrit au code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)¹⁰. L'association s'attend des diffuseurs qu'ils traitent les sujets d'actualité de manière « complète, juste et appropriée ». Cela s'applique à toute leur programmation et quelle que soit la formule radiophonique qu'ils retiennent, y inclus la formule dite « radio d'opinion » de CHOI et du 93,3 :

C'est un fait reconnu que la tâche première et fondamentale de chaque radiotélédiffuseur est de présenter des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des textes éditoriaux d'une manière complète, juste et appropriée. Ce principe s'applique à toute la programmation de la radio et de la télévision, qu'il s'agisse des nouvelles, des affaires publiques, d'un magazine, d'une émission débat, d'une émission téléphonique, d'interviews ou d'autres formules de radiotélévision dans lesquelles des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des éditoriaux peuvent être exprimés par les employés du radiotélédiffuseur, leurs invités ou leurs interlocuteurs¹¹.

-
4. Le lecteur trouvera à l'annexe A les articles pertinents de la Loi sur la radiodiffusion.
 5. Circulaire de radiodiffusion CRTC 2008-6. Même si la directive n'est pas rééditée lors des très nombreuses élections municipales, il y est indiqué qu'elle s'applique lors de tels scrutins.
 6. *Ibid.*, annexe, page iii.
 7. *Ibid.*, page v.
 8. *Ibid.*, page iii.
 9. *Ibid.*, page iv.
 10. C'est en 1990 et à l'instigation du CRTC que l'ACR s'est dotée d'un code de déontologie. Elle en a confié l'application à un organisme autonome, le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), au sein duquel le public et l'industrie sont représentés en parts égales. Celui-ci se saisit de toute plainte concernant des propos tenus en ondes qui lui est acheminée directement ou par l'entremise du CRTC. Ses décisions n'ont aucun caractère exécutoire, sinon que le diffuseur pris en défaut devra en informer ses auditeurs selon les conditions précisées dans la décision le concernant. Le CRTC peut cependant en tenir compte lors du renouvellement de la licence. (Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. < <http://www.cab-acr.ca/french/societal/codes/ethics.shtml> >, consulté le 21 juillet 2009.
 11. *Ibid.*, article 6.

Les stations de radio, prévoit l'ACR, peuvent commenter l'actualité « en autant que leurs analyses et commentaires sont clairement identifiés comme tels et présentés à part des émissions normales de nouvelles¹² ».

Nous nous sommes demandés si les deux radios d'opinion de la capitale, CHOI et le 93,3, parviennent à assurer un traitement équitable à chacun des partis et des candidats qui s'affrontent lors de campagnes électorales; si elles proposent à leurs auditeurs, malgré leurs prises de position, un éclairage équilibré concernant les réalisations et les projets des différents candidats, de manière à permettre aux électeurs de faire des choix éclairés. Aucune analyse du genre n'avait encore été menée au Québec. Notre étude porte sur la dernière élection à la mairie de Québec en novembre 2007.

Cette course à la mairie de la ville de Québec est déclenchée à la suite du décès subit d'Andrée P. Boucher, mairesse de la ville depuis novembre 2005. Des élections sont rendues nécessaires afin de compléter le mandat, qui se termine en novembre 2009. Madame Boucher s'étant présentée comme indépendante, elle n'appartient à aucune des formations présentes au conseil municipal, élu lui aussi en 2005. Ce conseil est formé majoritairement de membres du Renouveau municipal de Québec (RMQ), formation dont la candidate à la mairie en 2007 sera Ann Bourget.

Le nombre de candidats en lice pour ces élections est considérable. Pas moins de quinze aspirants participent à la campagne. Mis à part Ann Bourget, deux autres candidats représentent des formations politiques reconnues. L'ancien ministre libéral Marc Bellemare porte la bannière du parti qu'il a fondé, Vision Québec, et Claude Larose, après avoir fait campagne deux ans plus tôt comme aspirant à la mairie pour le RMQ, porte les couleurs de l'Action civique. Les douze autres candidats sont des « indépendants » qui ne représentent aucun parti. Parmi ceux-ci, figure notamment l'homme d'affaires Régis Labeaume, qui s'avérera le vainqueur de ce scrutin¹³.

DEUX STATIONS TRÈS ÉCOUTÉES

Le marché radiophonique de Québec compte une dizaine de stations privées de radio. CHOI et le 93,3 se distinguent de leurs rivales en ne diffusant que des émissions produites à Québec (ce qui n'est pas le cas pour la plupart des autres stations) et en meublant les heures d'antenne les plus achalandées (le matin, le midi et en fin d'après-midi) d'opinions émises par les animateurs et les autres membres de leurs équipes. Tous les sujets y passent : les nouvelles du jour, le sport, les activités artistiques, la vie des vedettes de même que les préoccupations personnelles de l'équipe en ondes (« dans le coin où j'habite... », « en discutant hier avec des amis... »).

Au moment de l'élection de 2007, CHOI et le 93,3 se situent, respectivement, en quatrième et en cinquième position quant à leur part de l'écoute dans le marché de Québec, dont la population s'élève à quelque 650 000 personnes. Devancés par trois stations musicales, CHOI détient 12,1 % des parts de marché et le 93,3, 11,7 %. Elles sont suivies par la Première Chaîne de Radio-Canada, autre station de format parlé mais publique celle-là, qui obtient 8,7 % de parts de marché. C'est la station locale du Réseau Rock-Détente, CITF-FM, qui est en première place avec 16,1 % de l'écoute totale.

12. *Ibid.*, article 3.

13. La liste complète des candidats se trouve à l'annexe B.

Certains groupes présentent plus que d'autres le type de programmation qui leur est offert par CHOI et par le 93,3 : les hommes plus que les femmes et les 25-34 ans plus que les autres tranches d'âge. De fait, chacune des deux radios parlées privées rejoint 30 % des hommes de la région de Québec¹⁴. Quelque 37 % des 25-34 ans écoutent CHOI et 33 %, le 93,3. Cette dernière station est également très populaire chez les 35-44 ans puisque quatre personnes sur dix de cette tranche d'âge y ont leurs habitudes. Au regard des occupations, on remarque que bon nombre de cols blancs (cadres intermédiaires, techniciens, travailleurs spécialisés dans la vente ou les services) et de personnes appartenant au groupe formé par les professionnels, cadres supérieurs, propriétaires de commerce et entrepreneurs (ce groupe est appelé Mope's¹⁵ par les experts de la publicité) les écoutent aussi. Environ 30 % des cols blancs écoutent CHOI et 36 %, le 93,3. En ce qui concerne les Mope's, les données sont, respectivement, de 28 % et de 32 %.

LA RECHERCHE

L'analyse du Centre d'études sur les médias porte sur les trois semaines officielles de la campagne électorale, du 10 novembre au 2 décembre 2007. Les émissions les plus écoutées de la programmation parlée¹⁶, soit celles du matin (de 6 h à 10 h), du midi (de 11 h 30 à 13 h 30) et du retour à la maison (de 15 h 00 à 18 h 00), sont analysées afin de vérifier le traitement réservé aux candidats. Il s'agit des émissions suivantes :

CHOI, 98,1

Le Show du matin

- » Animateur : Denis Gravel
 - Dominic Maurais (coanimateur et journaliste)
 - Vincent Dessureault (journaliste occasionnel)

Dupont le midi

- » Animateur : Stéphane Dupont

Le Retour de Radio X

- » Animateur : Stéphane Gasse
 - Jérôme Landry (coanimateur et journaliste)

CJMF, 93,3

Bouchard en parle

- » Animateur : Sylvain Bouchard
 - Coanimatrice : Josey Arseneault
 - Journaliste : Louis Lacroix
 - Journaliste sportif : Fred Munger¹⁷

14. Puisque certains d'entre eux écoutent l'une et l'autre station, le lecteur se gardera de conclure que six hommes sur dix de la région de Québec écoutent l'une ou l'autre de ces radios d'opinion.

15. Pour *managers, owners et professionnels*.

16. Ces stations présentent d'autres types d'émissions, notamment des émissions musicales, aux autres périodes de la journée.

17. Il s'agit d'un journaliste sportif qui est invité régulièrement à se prononcer sur la politique municipale.

Pouliot et compagnie

- » Animateur : Martin Pouliot
 - Collaborateur : Jean-Claude L'Abbée

Le Retour de Gilles Parent

- » Animateur : Gilles Parent
 - Journaliste : Louis Lacroix

Ces émissions représentent neuf heures de temps d'antenne quotidien par station, ce qui fait un total pour les trois semaines de 135 heures de diffusion à chacune des antennes. Nous en avons extrait tous les segments traitant de la campagne électorale municipale. La méthode d'analyse privilégiée comporte deux approches adaptées à deux types de contenus distincts. Les interviews, avec des experts et avec des candidats, et les débats font l'objet d'une appréciation par un panel de spécialistes. Ce panel est composé de trois professeurs du Département d'information et de communication de l'Université Laval : Colette Brin, Thierry Giasson et Dominique Payette. Il juge notamment le rôle de l'animateur et le choix de ses invités. Voici des exemples de questions que les membres du panel se sont posées. Les questions de l'animateur sont-elles orientées en faveur ou en défaveur d'un candidat ? Ceux-ci sont-ils traités de manière équitable ? L'animateur est-il inutilement agressif ? Retrouve-t-on un certain équilibre dans l'ensemble des interviews et débats ?

Quant au reste du contenu, soit les nouvelles, nouvelles commentées, commentaires et opinions¹⁸, il est soumis à une grille d'analyse précise administrée par deux codeurs-analystes¹⁹. Cette grille vise à établir le sens général qui se dégage des propos qui concernent l'un ou l'autre des candidats afin d'en déterminer le caractère neutre, favorable ou défavorable²⁰. Pour qu'un extrait obtienne une mention favorable ou défavorable, il faut que les deux codeurs-analystes soient du même avis. Dans le cas contraire, l'extrait est considéré comme neutre. Nous nous attardons également à la répartition du temps d'antenne entre les candidats et à l'utilisation des différents genres.

Nous allons en premier lieu présenter quelques traits généraux de cette campagne 2007 à la mairie de Québec en nous attardant, tout particulièrement, à l'évolution de l'opinion publique en cours de route. Cette première partie traitera aussi de l'importance que les deux stations ont accordée à l'événement et des genres qu'elles ont utilisés. La seconde partie présentera les résultats relatifs à l'orientation (neutre, favorable ou défavorable) des nouvelles, nouvelles commentées, commentaires et opinions. En troisième et dernière partie, nos collègues Brin, Giasson et Payette présenteront les résultats de leur analyse des interviews et débats.

18. Le lecteur trouvera les définitions de ces genres à l'annexe C. Ces définitions s'inspirent de ce qu'on retrouve habituellement dans la littérature, tout en étant adaptées aux types de contenu propres à ces radios parlées.

19. Cette grille a été mise en point lors de précédents travaux réalisés par le Centre d'études sur les médias pour les services français de Radio-Canada lors de campagnes électorales fédérales et provinciales.

20. Les différents degrés d'orientation sont définis plus loin.

PREMIÈRE PARTIE

Traits généraux de la campagne

Par Daniel Giroux et Geneviève Drolet

UNE COURSE À QUATRE... PUIS À DEUX

En raison de la pléthore de candidats indépendants, la couverture médiatique de la campagne s'est rapidement concentrée sur les plus populaires, une popularité se mesurant tant par la notoriété publique de ces personnes que par les premiers résultats des sondages publiés. Ainsi, seuls les quatre « meneurs », soit Ann Bourget, Régis Labeaume, Marc Bellemare et Claude Larose, ont été invités à participer aux trois débats officiels dans les médias qui ont lieu au 93,3, le 12 novembre, à la Première Chaîne de Radio-Canada, le 14 novembre, et à la télévision de la SRC, le 27 novembre 2007. Seule exception, le forum des citoyens qui a été diffusé à la télévision de Radio-Canada le 20 novembre, où Christian Légaré et Pierre Dolbec se sont joints aux quatre principaux candidats.

À partir de la deuxième semaine de la campagne officielle de trois semaines, Régis Labeaume a réussi à rallier plusieurs appuis, ce qui lui a fait bénéficier d'une nouvelle visibilité médiatique, officialisant du même coup une course à deux candidats. Il a d'abord reçu le soutien des trois conseillers indépendants qui siégeaient au comité exécutif de la ville, puis celui de quatre autres conseillers indépendants. Marc Boucher, conjoint de l'ex-mairesse de Québec, a affirmé le 16 novembre qu'il appuyait M. Labeaume, tout comme Gilles Lamontagne, ancien maire de la ville pendant 12 ans, le fera le 28 novembre. Ce dernier appui a pris une importance particulière puisque M. Lamontagne mettait fin à un silence de 30 ans sur les affaires municipales. Le chroniqueur Serge Côté, du *Journal de Québec*²¹ et l'éditorialiste du *Soleil*²², Pierre-Paul Noreau, ont endossé aussi officiellement la candidature de Régis Labeaume, respectivement le 16 et le 30 novembre. Ann Bourget, pour sa part, a été appuyée publiquement, dès le début de l'élection, par Jean-Paul L'Allier, ex-maire de Québec et ancien leader du parti qu'elle représentait, et par Margaret Delisle, ancienne ministre libérale provinciale et ex-mairesse de Sillery.

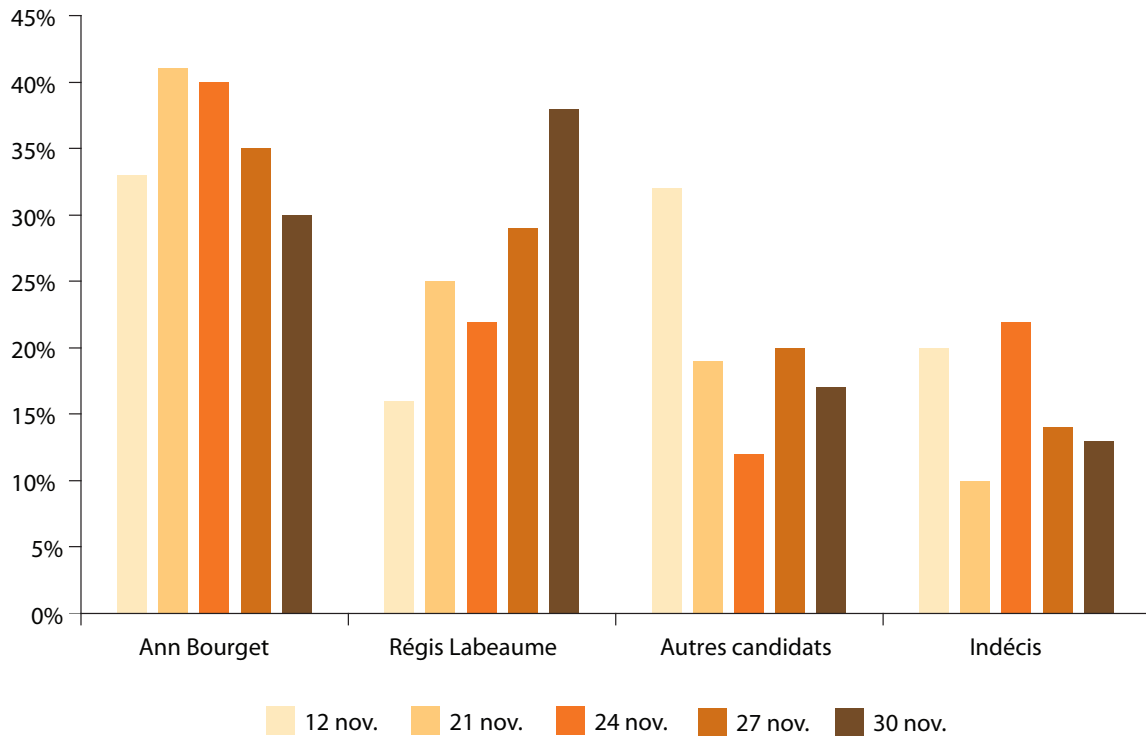
Le changement de cap notable dans les intentions de vote des citoyens est un point marquant de cette campagne de 2007. Ann Bourget, donnée favorite par une confortable marge dans les sondages jusqu'à la toute fin de la campagne, a finalement été défaite par Régis Labeaume. Voyons cela plus en détails. Le 12 novembre 2007, un sondage Unimarketing-*Le Soleil*-FM 93,3, donnait une large avance à Ann Bourget (33 %) sur les autres candidats en lice. Son plus proche rival, Régis Labeaume, obtenait deux fois moins

21. Serge Côté, « Le baume », *Le Journal de Québec*, 16 novembre 2007, p. 8.

22. Pierre-Paul Noreau, « Avantage Labeaume », *Le Soleil*, 30 novembre 2007, p. 22.

d'appuis (16%)²³. Un électeur sur cinq, soit 22% des gens interrogés, se disait toujours indécis trois semaines avant le vote (détails à la figure 1). L'avance de la chef du RMQ s'est confortée dans un deuxième sondage Léger Marketing-TVA-Québec, publié le 21 novembre, puis dans un troisième Axiome Marketing, le 24 novembre, commandé par QuébecHebdo.com et TQS. Dans les deux cas, Ann Bourget a obtenu un peu plus de 40% des intentions de vote et Régis Labeaume, un peu moins de 25%. Le vent a semblé tourner, partiellement à tout le moins, dans un autre sondage Unimarketing-*Le Soleil*-FM 93,3, publié le 27 novembre. En effet, les intentions de vote pour Ann Bourget ont chuté à 35% et celles pour Régis Labeaume ont augmenté à 29%. Le pourcentage d'électeurs indécis avait aussi diminué à 14%. C'est le 30 novembre que le revirement de situation s'est confirmé avec la publication d'un autre sondage Unimarketing, plaçant Régis Labeaume en tête, avec 38% des intentions de vote, et Ann Bourget en seconde place avec 30%. Le taux d'indécis semblait pour sa part s'être stabilisé à 13% quelques jours avant le vote. Finalement, le 2 décembre, on a assisté à une écrasante victoire de M. Labeaume avec 59% des votes contre 32,7% pour Ann Bourget. Ce scénario longtemps improbable a pris tout le monde par surprise.

FIGURE 1 – ÉVOLUTION DES INTENTIONS DE VOTE

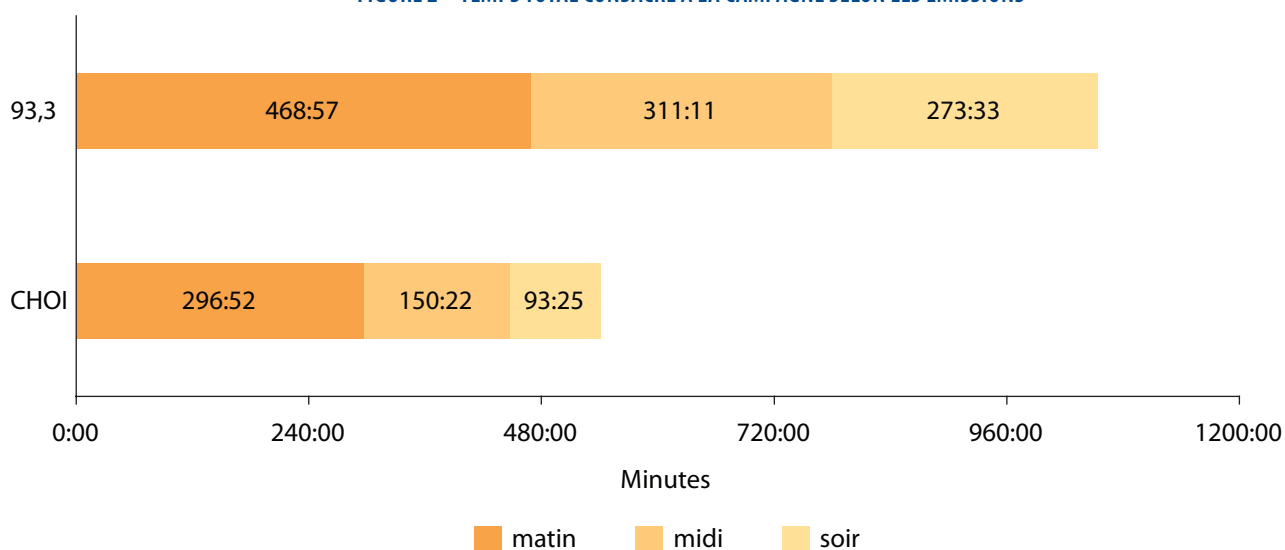


23. Marc Bellemare suivait de près en troisième place dans ce premier sondage, à 13%, mais il a vu chuter les intentions de vote à son égard à 8% dès le deuxième coup de sonde, le 21 novembre. Il a finalement obtenu 3,8% des votes le jour du scrutin.

UN INTÉRÊT TARDIF

On se doute bien que, pendant les trois semaines de la campagne à la mairie, les deux radios parlées ont abordé de nombreux sujets d'actualité, sans compter qu'elles accordent un large espace aux sports et aux activités du monde artistique. On peut dire que la campagne a occupé une bonne place parmi l'ensemble de ces sujets puisque, ensemble, les deux stations lui ont consacré 27 heures, soit près de 10 % de leur temps d'antenne pendant les plages horaires très fréquentées du matin, du midi et de fin d'après-midi. Le 93,3 a cependant montré deux fois plus d'intérêt que sa rivale, consacrant à la course à la mairie près de 18 heures (13 % du temps total d'antenne de ces émissions) comparativement à 9 heures pour CHOI (6,7 % du temps d'antenne). Chaque émission du 93,3 a accordé, environ, deux fois plus de temps d'antenne à la campagne électorale que les émissions de CHOI qui occupent le même créneau horaire²⁴ (figure 2).

FIGURE 2 – TEMPS TOTAL CONSACRÉ À LA CAMPAGNE SELON LES ÉMISSIONS



La campagne à la mairie a pris de l'importance dans le dernier droit de la course (figures 3 et 4). En effet, le temps de couverture pendant la dernière semaine représente 58 % du temps total des trois semaines officielles de campagne au 93,3, et environ 55 % de celui de CHOI. Les interviews occupent un peu plus de la moitié du temps total de cette troisième semaine. Les élections ont revêtu une portée nouvelle à la suite de la publication de sondages, au début du dernier tiers de la campagne, démontrant qu'une lutte à deux se dessinait.

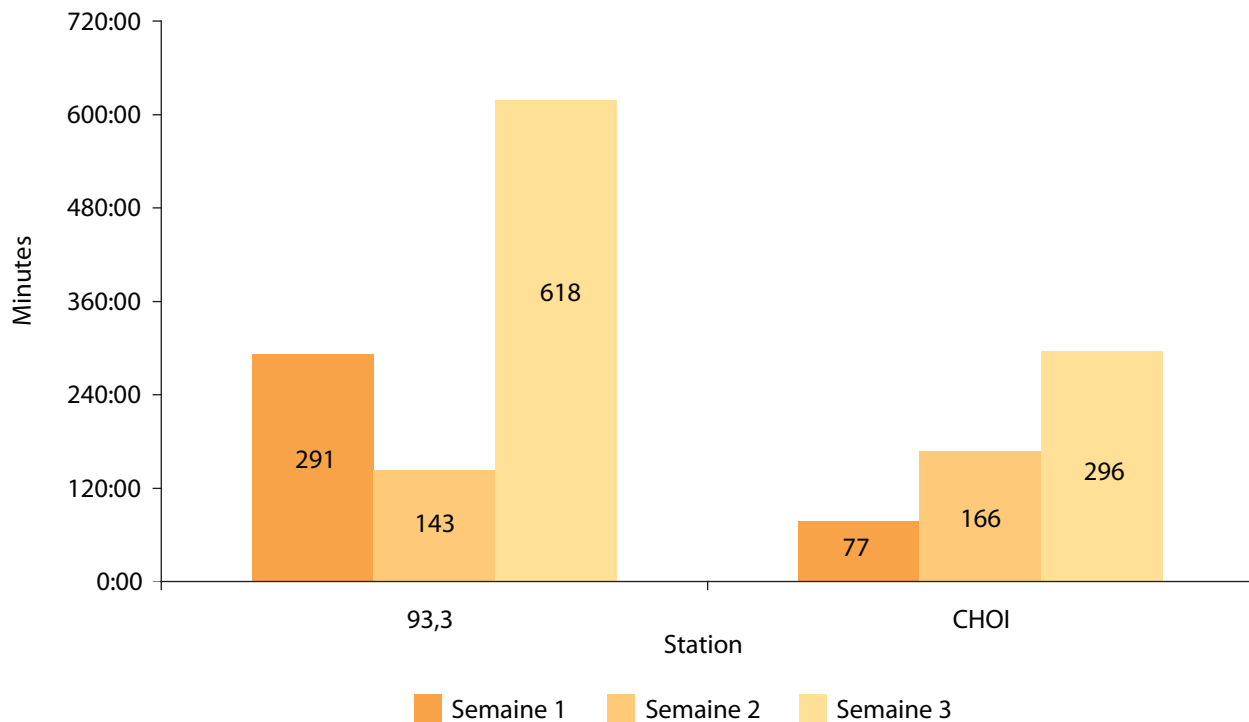
Le premier coude à coude annoncé par le sondage du 27 novembre, cinq jours avant le scrutin, entre Régis Labeaume et Ann Bourget a donné un second souffle à la campagne au 93,3, comme le démontre cet extrait de *Bouchard en parle* : « Pas plus tard que la semaine dernière, moi-même, j'annonçais que c'était terminé, avec une avance de 20 points, Ann Bourget était mairesse de Québec. [...] Alors là, lundi arrive notre sondage au 93 et là on voit les chiffres: plus que 6 points d'écart. Là on s'est dit, on va passer une

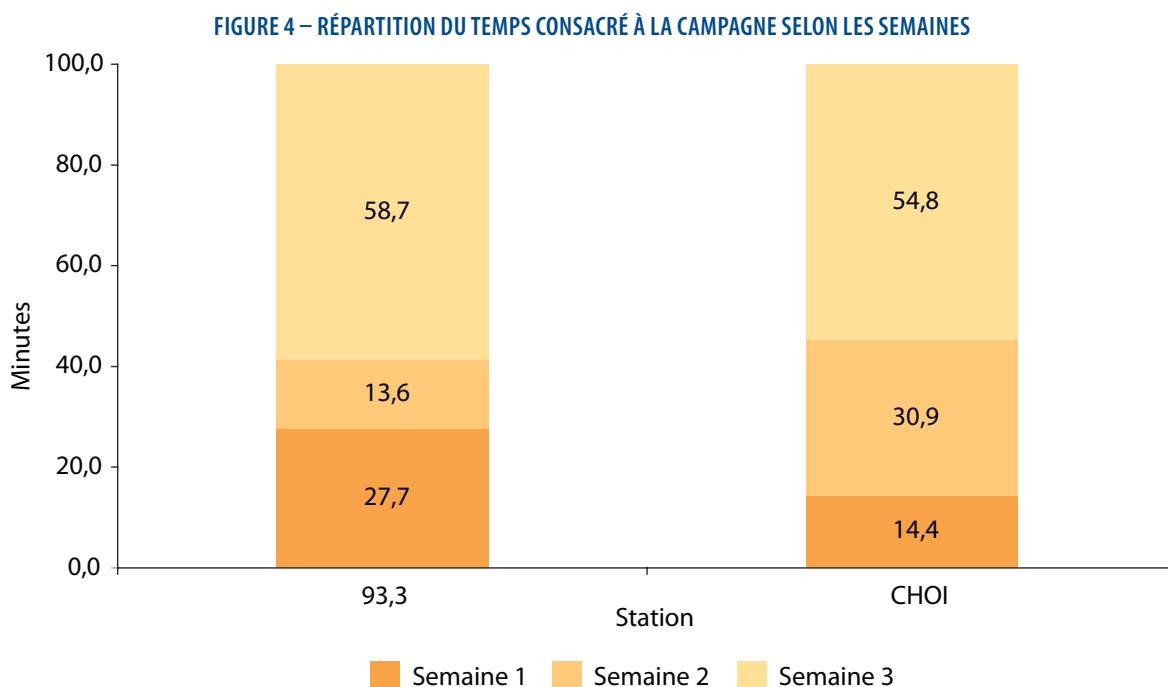
24. Ce sont les émissions du matin, dans les deux cas, qui ont accordé la plus grande place aux élections. La couverture effectuée par les émissions du midi et de fin d'après-midi à CHOI est assez restreinte, particulièrement dans le cas du *Retour de Radio X* qui n'a consacré à la course à la mairie que 3,4 % de sa programmation. *Dupont le midi* a consacré 150 minutes à l'élection, ce qui représente un peu plus de 8 % du temps de diffusion retenu le midi.

belle semaine !» (93,3-11-30-6 h 02). Sylvain Bouchard y voyait donc un nouveau commencement. À CHOI ce resserrement entre les candidats a donné aux élections une nouvelle signification, bien loin de celle qu'elles avaient au début, comme en témoignent ces propos tenus par Denis Gravel: « Plus que jamais votre vote va avoir une importance dimanche prochain pour savoir qui sera le maire de Québec pour les deux prochaines années » (CHOI-2007-27-06 h 46).

Les résultats du dernier sondage, publié le 30 novembre et donnant huit points d'avance à Régis Labeaume sur Ann Bourget, ont eux aussi soulevé les passions. Qualifiées de « bombe » par Sylvain Bouchard (93,3-2007-11-30-7 h 38), ces données aussi tardives qu'inattendues ont provoqué une montée d'enthousiasme palpable: « C'est pas rien. On est passé de Ann Bourget 42 %, Régis Labeaume 21 à Régis Labeaume 38, Ann Bourget 30 en l'espace d'une semaine [...] C'est majeur » (93,3-2007-11-30-9 h 15). Même son de cloche à CHOI, où l'arrivée de ce nouveau scénario a semblé sérieusement changer la donne pour l'animateur Denis Gravel. « C'est pas mal plus intéressant que ce qu'on voyait dans les sondages et dans les intentions de vote il y a quelques semaines alors qu'il n'y avait pas de course. Le vent peut virer ben ben vite » (CHOI-2007-11-30-6 h 04). La dernière semaine a donc été riche en rebondissements, suscitant un intérêt renouvelé de la part des animateurs des deux stations qui, depuis le début de la campagne, faisaient part d'une certaine lassitude. Jusque-là, il n'y avait, à leur avis, pas de course, pas d'enjeux, rien de « trippant ».

FIGURE 3 – TEMPS CONSACRÉ À LA CAMPAGNE PAR SEMAINE





PEU DE NOUVELLES, BEAUCOUP DE COMMENTAIRES

Les interviews, avec des experts ou avec des candidats, occupent plus de la moitié du temps total consacré à la campagne tant à CHOI qu'au 93,3 (figures 5 et 6). À l'autre bout du spectre, la nouvelle « classique », c'est-à-dire celle qui est présentée sans commentaire, est le genre le moins utilisé, soit 18 minutes au 93,3 et 9 minutes à CHOI. Pour chaque station, cela équivaut à seulement 2 % du temps total qu'elle a consacré à la couverture de la campagne. Les nouvelles commentées occupent une place plus importante : près de 5 % à CHOI et près de 7 % au 93,3. Les deux stations donnent fortement dans le commentaire et l'opinion personnelle puisque ce genre atteint 20 % au 93,3, et 35 % à CHOI. De tels résultats ne surprennent guère puisque ces stations se définissent elles-mêmes comme des radios d'opinion, mais force est de constater que la nouvelle n'occupe vraiment que très peu d'espace. Par ailleurs, seul le 93,3 a tenu des débats, quatre au total, qui ont été présentés lors des deux premières semaines de campagne. CHOI a proposé un face-à-face à Ann Bourget et Régis Labeaume, environ deux semaines avant le scrutin, mais la candidate du RMQ n'a pas voulu se prêter à l'exercice.

FIGURE 5 – TEMPS PAR GENRE (EN MINUTES) SELON LA STATION

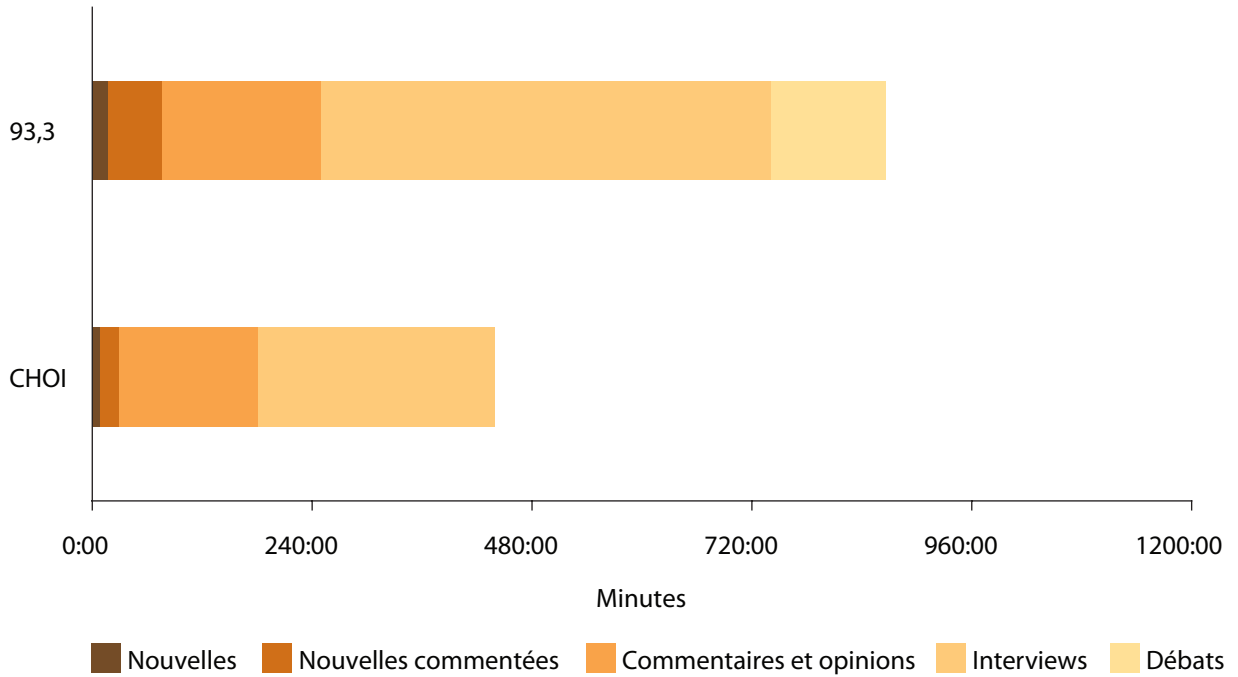
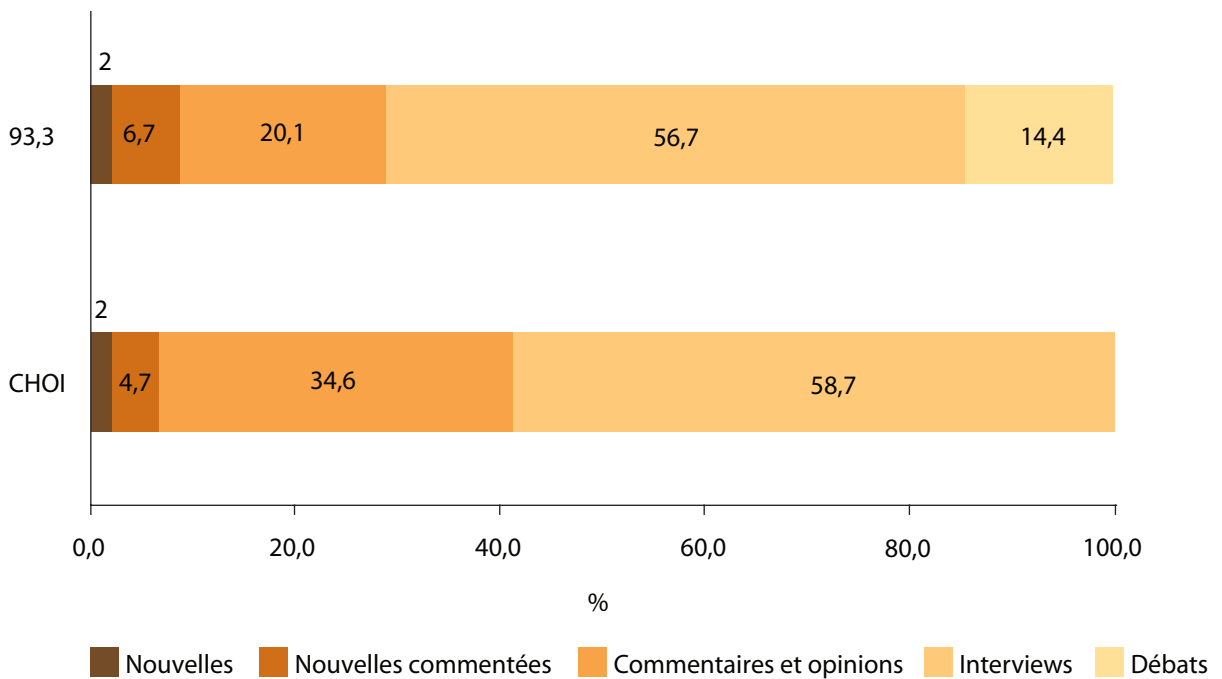


FIGURE 6 – RÉPARTITION DU TEMPS (%) PAR GENRE SELON LA STATION



EN RÉSUMÉ

L'auditeur assidu de l'une ou l'autre des deux stations a entendu parler des élections à la mairie de Québec pendant plusieurs heures au cours des trois semaines qu'aura duré la campagne. Puisque ces deux stations sont écoutées par une partie importante de la population de Québec, on peut dire que ce qu'elles ont raconté concernant les différents candidats a pénétré dans de nombreux milieux. Or, les stations ont livré peu d'information sur les programmes des candidats. Les nouvelles n'ont occupé qu'une toute petite place et, la plupart du temps, elles étaient accompagnées de commentaires. Ce dernier aspect contrevient d'ailleurs aux normes de l'ACR qui souhaite que les commentaires, s'il y en a, soient vraiment distincts des nouvelles. Les interviews, qui occupent une grande place, auraient pu concourir à éclairer les citoyens, mais, comme nous le verrons plus loin, les animateurs ne se gênaient pas ici également pour émettre leurs opinions. Si l'on additionne le temps imparti aux nouvelles commentées, aux commentaires et aux opinions ainsi qu'aux interviews (elles aussi fortement marquées par les commentaires), on constate que les auditeurs ont largement entendu les opinions des animateurs et des autres membres des équipes d'animation et qu'ils ont été très peu informés de façon neutre des programmes des candidats et des divers événements de la campagne.

DEUXIÈME PARTIE

Analyse des nouvelles, nouvelles commentées, commentaires et opinions

Par Daniel Giroux et Geneviève Drolet

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous avons déterminé l'orientation de chacun des segments²⁵ appartenant aux genres nouvelles, nouvelles commentées ainsi que commentaires et opinions. Les propos sont-ils neutres par rapport au candidat dont il s'agit ou lui sont-ils favorables ou défavorables²⁶. Voyons, à partir de l'analyse de l'ensemble des extraits, comment les deux stations ont traité la campagne électorale, de manière générale d'abord, puis concernant l'un et l'autre des candidats.

CLIMAT GÉNÉRALEMENT DÉFAVORABLE

Dans l'ensemble, les animateurs des deux stations sont très engagés et cela est plus vrai à CHOI qu'au 93,3. En effet, la moitié du temps concernant les candidats est orientée négativement au 93,3, mais la proportion atteint les deux tiers à CHOI, ce qui est considérable²⁷. De plus, les segments identifiés comme « très défavorables », c'est-à-dire présentant un engagement très marqué contre un candidat, sont six fois plus élevés à CHOI que chez la station concurrente. Le 93,3 est aussi plus nuancé que sa rivale du fait que les extraits considérés « neutres » occupent près du quart du temps total, ce qui est un peu plus du double que ce que l'on retrouve à CHOI (figures 7 et 8). Toutes les émissions de CHOI ont adopté un ton négatif à plus de 60 % (figure 7). La tendance est également plutôt négative dans les émissions du 93,3, mais elle

25. Les propos concernant la campagne électorale sont regroupés en segments (ou extraits). Un nouveau segment débute lorsque l'animateur change de sujet ou parle d'un autre candidat, ou lorsque les propos appartiennent à un autre genre (par exemple quand on passe de la nouvelle au commentaire).
26. Un segment est jugé neutre lorsqu'il est question d'un candidat sans que l'animateur ne prenne position en faveur ou en défaveur de ce dernier. Un segment est jugé favorable ou très favorable lorsque l'ensemble des propos sur un candidat est, de manière manifeste, positif à son égard. Au contraire, si l'ensemble du segment donne, de manière manifeste, une image négative d'un candidat, le segment est jugé comme étant défavorable ou très défavorable. Les propos sont qualifiés de très favorables plutôt que favorables, ou de très défavorables plutôt que défavorables, lorsque l'animateur porte un jugement global sur un candidat et non sur un seul aspect de son programme, de sa personnalité ou de sa campagne. Si l'animateur prend clairement parti pour un candidat, son intervention sera jugée comme très favorable; à l'inverse, s'il affirme que la personne n'a pas ce qu'il faut pour occuper une telle fonction, son intervention sera jugée comme très défavorable. Deux codeurs-analystes doivent partager le même avis pour qu'un extrait soit caractérisé comme très favorable ou très défavorable, par rapport à simplement favorable ou défavorable, ou encore qu'il soit caractérisé comme favorable ou défavorable plutôt que neutre. Le lecteur trouvera des définitions plus complètes à l'annexe D.
27. Les données qu'on retrouve dans les tableaux de la présente section ne concernent que les segments d'émission pendant lesquels il était question des candidats. Un peu moins de 40 % du temps consacré aux élections municipales ne concernait en effet aucun candidat en particulier, mais traitait de thèmes plus généraux tels l'héritage d'Andrée Boucher et celui de Jean-Paul L'Allier, le vote par anticipation, l'importance d'exercer son droit de vote.

est moins accentuée (figure 8). Ainsi, une large part du contenu entendu lors de l'émission de fin d'après-midi à cette station, *Le Retour de Gilles Parent*, a été identifiée comme « neutre », soit près de 40 %, ce qui la différencie du reste des émissions, et ce, aux deux antennes.

L'ambiance générale était défavorable, non seulement à l'endroit des candidats, mais également en ce qui concerne la campagne électorale elle-même. Au cours des deux premières semaines, la plupart des animateurs exprimaient un désintéressement assumé par rapport à la campagne qu'ils qualifiaient souvent de « plate » (CHOI-2007-11-16-8 h 31 et 93,3-2007-11-15-6 h 56). Aucun des candidats en lice ne semblait non plus afficher les qualités essentielles à la fonction de maire de la ville. Denis Gravel, du *Show du matin* à CHOI, l'a d'ailleurs exprimé de manière assez claire en demandant, le 16 novembre 2007 : « Y a-tu juste moi qui les trouve tous plates ? » (CHOI-2007-11-16-6 h 35). Une impression partagée par les animateurs du 93,3 où le journaliste Louis Lacroix a décrit de la manière suivante la campagne : « Il reste deux semaines. Va falloir que la campagne vire sur quelque chose parce que pour l'instant c'est terne et c'est pas fort » (93,3-2007-11-16-6 h 10).

FIGURE 7 – ORIENTATION GÉNÉRALE DES PROPOS CONCERNANT LES CANDIDATS, À CHOI

CHOI									
Émission		Orientation des propos						Total émission	
		Défavorable	Très défavorable	Cumul	Favorable	Très favorable	Cumul		Neutre
Le Show du matin	Durée*	46:48	24:21	71:09	21:53	6:56	28:49	14:08	114:06
	%	41,0%	21,3%	62,4%	19,2%	6,01%	25,3%	12,4%	100,0%
Dupont le midi	Durée	5:25	9:50	15:15	0:13	0:18	0:31	1:50	17:36
	%	30,8%	55,9%	86,7%	1,2%	1,7%	2,9%	10,4%	100,0%
Le Retour de Radio X	Durée	18:44	15:39	34:23	8:07	3:43	11:50	3:08	49:21
	%	38,0%	31,7%	69,7%	16,5%	7,5%	24,0%	6,4%	100,0%
Total station	Durée	70:57	49:50	120:47	30:13	10:57	41:10	19:06	181:03
	%	39,2%	27,5%	66,7%	16,7%	6,1%	22,7%	10,6%	100,0%

* La durée est indiquée en minutes:secondes, et ce, dans tous les tableaux et graphiques.

FIGURE 8 – ORIENTATION GÉNÉRALE DES PROPOS CONCERNANT LES CANDIDATS, AU 93,3

93,3									
Émission		Orientation des propos							Total émission
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre	
Bouchard en parle	Durée	78:51	1:06	79:57	40:46	1:18	42:04	26:28	148:29
	%	53,1%	0,7%	53,8%	27,5%	0,9%	28,3%	17,8%	100,0%
Pouliot et compagnie	Durée	13:24	6:37	20:01	10:15	1:03	11:18	13:11	44:30
	%	30,1%	14,9%	45,0%	23,0%	2,4%	25,4%	24,5%	100,0%
Le Retour de Gilles Parent	Durée	25:23	3:19	28:42	6:35	0:00	6:35	21:41	56:58
	%	44,6%	5,8%	50,4%	11,6%	0,0%	11,6%	38,1%	100,0%
Total station	Durée	117:38	11:02	128:40	57:36	2:21	59:57	61:20	249:57
	%	47,1%	4,4%	51,5%	23,0%	0,9%	24,0%	24,5%	100,0%

« ANYBODY BUT BOURGET²⁸ »

C'est de loin Ann Bourget qui a retenu le plus l'attention des deux radios de format parlé de Québec. La candidate occupe environ la moitié du temps total, tant à CHOI qu'au 93,3, comparée au quart pour son principal rival Régis Labeaume (figures 9 et 11). Cette attention n'a cependant pas été à l'avantage d'Ann Bourget qui, plus des trois quarts du temps, a fait parler d'elle de manière négative à chacune des deux stations (77 % au 93,3 et 86 % à CHOI). Aucune des émissions n'est en reste dans cette critique d'Ann Bourget. Au moins 80 % des propos entendus lui sont défavorables au cours de chacune des émissions de CHOI (figures 13, 15 et 17) ainsi que dans les émissions du matin et du midi au 93,3 (figures 19 et 21). Cette proportion est supérieure à 60 % dans l'émission de fin d'après-midi du 93,3 (figure 23). Quelque 75 % des propos « très défavorables » entendus à la Radio X concernaient Ann Bourget (figure 10), comparativement à 62 % au 93,3 (figure 12). Les deux émissions qui ont « gratifié » la candidate Bourget de la part la plus importante de leurs propos « très défavorables » sont celles du matin et du midi au 93,3 (100 % de ces remarques très négatives concernaient Ann Bourget à l'émission *Bouchard en parle* et 84 % à l'émission *Pouliot et compagnie*).

Le fait qu'Ann Bourget soit la meneuse dans les sondages en fait donc la cible principale, « la femme à abattre » (93,3-2007-11-12-16 h 54). Avant la publication des derniers sondages de la campagne, on donne Ann Bourget gagnante, avec dépit la plupart du temps. Toute possibilité de « course » à la mairie semble impossible. Devant cette domination, un mouvement d'appel au vote « contre » Bourget, une attitude que Dominic Maurais, journaliste au *Show du matin*, qualifie de « anybody but Bourget » (CHOI-2007-11-27-6 h 12), s'est dessiné au fur et à mesure que la campagne avançait. Cette vague s'est aussi fait sentir au 93,3 où l'animateur Sylvain Bouchard propose, dès le début de la période électorale, une alliance entre Marc Bellemare et Régis Labeaume afin d'éviter le couronnement d'Ann Bourget (93,3-2007-11-12-6 h 50). Un ralliement que Régis Labeaume met lui-même de l'avant sur les ondes du 93,3 mais qui est refusé par Marc Bellemare et l'ensemble des autres candidats. (93,3-2007-11-27-8 h 12).

UN PASSÉ LOURD À PORTER

Les reproches formulés à l'endroit d'Ann Bourget couvrent un spectre assez large, allant de ses compétences professionnelles à ses habitudes de vie. Aux deux antennes, le fait qu'elle soit considérée comme l'héritière de Jean-Paul L'Allier, maire de la ville pendant 16 ans, est très mal perçu. Plusieurs animateurs l'accusent de renier ce passé politique en voulant faire croire à un changement de priorités par rapport à celles des « années L'Allier » qui ont laissé de mauvais souvenirs chez certains, comme l'exprime Gilles Parent : « Le costume d'Halloween d'Ann Bourget [...] devrait être enlevé. [...] Alors qu'elle était assise à côté de M. L'Allier [...] au comité exécutif, c'est elle qui, pour ceux qui trouvent comme moi qu'à 15 % d'augmentation de taxe alors que ça devait être zéro on s'est fait fourrer, c'est elle qui était là. Elle était au cœur des décisions » (93,3-2007-11-23-15 h 10). Son engagement à administrer la ville « comme une *business* » est remis en question en raison de son manque d'expérience professionnelle dans le secteur privé. Les années d'expérience en politique municipale (elle est membre du conseil de ville depuis 2001) sont perçues comme une faiblesse, comme un manque d'expérience dans le « vrai monde du travail », tel que l'affirme Stéphane Gasse, animateur du *Retour de Radio X* : « C'est une politicienne professionnelle. On

28. Précisons que seuls les quatre candidats les plus « populaires », tant dans les intentions de vote que dans le temps d'antenne accordé, ont été retenus dans les résultats finaux, les 11 candidats restants ont été regroupés dans la catégorie « autres » dans les tableaux.

est une drôle de gang des fois pareil parce qu'on regarde ça pis on dit "tabarnouche" ça prend du sang neuf, ça serait le fun d'avoir du monde, quelqu'un qui arrive de la *business* [...] et finalement [...] ça reste la politicienne» (CHOI-2007-11-22-15 h 22). Ses convictions environnementales sont également dénoncées et présentées en opposition avec le nécessaire développement économique (CHOI-2007-11-15-9 h 43).

Certains aspects de la vie personnelle d'Ann Bourget sont aussi dénigrés, spécialement à CHOI, comme en témoigne cet extrait de *Dupont le midi*, émission animée par Stéphane Dupont: «C'est pas dur là. Anne Bourget a pas de char. Comment veux-tu être maire ou mairesse de quelque part si t'as pas de char? Qu'elle ne vienne pas me dire qu'elle connaît Québec, a pas de char. Pensez-vous que elle, elle sait c'est quoi de faire une épicerie de deux cents piastres pis de préparer les lunchs des enfants, a pas d'enfants, a pas de char!» (CHOI-2007-11-13-13 h 24) Ces reproches sur son mode de vie occupent également une part importante des commentaires entendus lors du *Retour de Radio X*. L'argument de Stéphane Gasse, similaire à celui de son confrère du midi, étant qu'il lui est impossible, en conséquence, de comprendre une grande partie de la population (CHOI-2007-11-22-15 h 22). Les animateurs de CHOI critiquent le fait qu'Ann Bourget ait habité une coopérative d'habitation alors qu'elle gagnait un salaire de conseillère municipale, salaire évalué par ces derniers à 90 000 dollars. Sans l'accuser directement, Dominic Maurais soulève le doute en avançant qu'elle y prenait peut-être la «place d'un pauvre» (CHOI-2007-11-21-9 h 08).

CRITIQUE D'UNE STRATÉGIE ÉLECTORALE

Les animateurs des deux stations formulent nombre d'attaques à l'endroit de la stratégie électorale d'Ann Bourget. Les propos, parfois virulents, entendus dans *Le Show du matin* remettent souvent en question la capacité de cette dernière à occuper le poste de mairesse, surtout à partir du moment où elle refuse un face-à-face avec son principal rival, Régis Labeaume. Denis Gravel, animateur de cette émission matinale où près de 90 % du temps consacré à Ann Bourget est négatif (figure 13), hésite fortement à exercer son droit de vote, par manque d'intérêt pour les candidats. Cependant, le 22 novembre, soit environ 10 jours avant le scrutin, il fait un «appel» au vote d'opposition: «Elle est en train de me forcer à aller voter. Moi, regarde, je ne veux pas d'une mairesse qui recule devant ses adversaires, qui recule devant les controverses et qui est pas capable d'aller au front en campagne électorale, imaginez quand elle va être mairesse» (CHOI-2007-11-22-6 h 42).

Ce refus d'un affrontement direct lui est d'ailleurs reproché par tous les animateurs des deux stations. Ainsi, Martin Pouliot, qui anime l'émission du midi au 93,3, qualifie de «jeu fessier» cette décision d'Ann Bourget: «Je comprends que tu veux jouer «fessier» [...]. Sauf que tu ne deviens pas maire de Québec et tu peux pas prendre le monde pour des colons en leur disant je ne me mouille pas. C'est parce que le problème c'est que le job c'est de se mouiller» (93,3-2007-11-26-11 h 33). L'animateur de l'émission du matin du 93,3, Sylvain Bouchard, va dans le même sens: «Affrontez-vous, poguez-vous, débattiez, discutez. A veut pas. Tous ceux et celles qui disent, même si c'était pas le cas, qu'elle a peur, qu'elle a la chienne, qu'est pas solide. Tu peux pas trop argumenter. [...] Tu peux pas les empêcher de parler et de penser ça. Qu'elle a peur. Et si elle a peur de Régis Labeaume, comment va-t-elle réagir devant les syndicats?» (93,3-11-30-6 h 38) Stéphane Dupont, animateur du midi à CHOI et qui consacre peu de temps aux candidats en général, et à Ann Bourget en particulier, formule les critiques les plus négatives à son endroit. Il ne mâche pas ses mots pour exprimer son désaccord avec le fait qu'elle puisse accéder au poste de leader de la ville: «Je l'ai trouvée avec moi extrêmement hypocrite. Et je trouve qu'aujourd'hui en déclinant les face-à-face contre Labeaume c'est également une forme d'hypocrisie. Pis vous allez voter pour une hypocrite? Bravo» (CHOI-2007-11-23-12 h).

L'HOMME DE LA SITUATION

Régis Labeaume qui, lui, accepte de participer à un débat à deux, bénéficie d'une couverture beaucoup plus favorable. Celui qui est finalement devenu maire de la ville de Québec obtient la faveur des animateurs des deux stations près de 60 % du temps où il est question de lui (figures 9 et 11). CHOI fournit l'appui le plus marqué à l'endroit du candidat indépendant puisque la totalité du temps « très favorable » entendu à la Radio X concerne Régis Labeaume, ce qui exprime une position claire et sans équivoque (figure 10). Son profil d'homme d'affaires indépendant de fortune et au fait des principes de gestion et d'administration efficaces lui permet de bénéficier d'un temps d'antenne favorable dans une proportion d'au moins 60 % pendant quatre des six émissions, soit les émissions du matin et du retour à CHOI de même que les émissions du matin et du midi au 93,3 (figures 13, 17, 19 et 21). Les deux émissions qui font exception ont tout de même traité les deux candidats de manière différente. L'émission du retour au 93,3 a une position neutre à l'égard de Régis Labeaume, ce qui tranche grandement par rapport à la position défavorable à Ann Bourget que nous y avons retrouvée (figure 23). De son côté, Stéphane Dupont qui pilote l'émission du midi à CHOI (figure 15) est plus indulgent à l'endroit de Régis Labeaume qu'envers Ann Bourget, même si aucun des deux ne trouve grâce à ses yeux. Les propos qu'il tient concernant Ann Bourget lui sont défavorables 93 % du temps (et même très défavorables 87 % du temps), comparativement à 70 % de propos défavorables (dont 59 % de très défavorables) lorsqu'il s'agit de Régis Labeaume.

En début de campagne, devant les résultats plutôt modestes obtenus par ce dernier dans les sondages, les animateurs de radio accueillent favorablement sa candidature mais ne lui accordent pas encore leur appui. Cependant, dans le dernier droit, les animateurs se rangent derrière lui, particulièrement à CHOI. Les propos favorables à Régis Labeaume sont plus nombreux pendant la dernière semaine de campagne (environ 62 % du total obtenu), au moment où il apparaît comme « l'homme de la situation », le seul capable de vaincre Ann Bourget. Denis Gravel, de CHOI, confirme environ deux jours avant le scrutin qu'il votera pour ce candidat venu du monde des affaires : « Tant qu'à donner une chance j'en donne une à Labeaume. Moi c'est mon vote d'en fin de semaine, Régis Labeaume qui semble quelqu'un de proactif, qui a de bonnes idées et c'est lui qui me rejoint le plus actuellement » (CHOI-2007-11-30-6 h 50). C'est la suite logique de commentaires émis dès la deuxième semaine de la campagne et qui laissent entendre que Régis Labeaume s'avère le seul choix possible : « Quelqu'un qui trouve que Régis Labeaume a de l'allure est obligé de se lever et d'aller voter pour » (CHOI-2007-11-16-8 h 31). Une opinion qui s'est par ailleurs maintenue jusqu'à la fin du côté de CHOI : « Le seul qui est capable de rejoindre Ann Bourget, c'est Régis Labeaume » (CHOI-2007-11-27-6 h 12). Tout cela s'inscrit parfaitement dans le mouvement « anybody but Bourget ».

Au 93,3, la crédibilité de la candidature de Régis Labeaume s'établit solidement à la suite de la simulation de débat avec les animateurs Martin Pouliot et Jean-Claude L'Abbée²⁹. Sans qu'il y ait de ralliement ou de recommandation à voter pour lui, certains animateurs tiennent des propos révélant leur nette préférence. Josey Arseneault, coanimatrice de *Bouchard en parle*, commente ainsi le débat qui s'est tenu à la télévision de Radio-Canada, le 27 novembre : « Ça pas pris de temps qu'on a su qu'on aurait un nouveau maire [...]. M. Labeaume moi j'ai trouvé qu'il avait du leadership, il avait un petit côté arrogant même certaines fois, il était sûr de lui, il était capable de prendre le plancher, ses dossiers il les connaissait » (93,3-2007-11-28-6 h 03). Jean-Claude L'Abbée manifeste lui aussi son penchant pour la candidature du gestionnaire, dès le début de la campagne : « J'aime bien les idées de Régis Labeaume [...]. Je trouve que Régis Labeaume

29. Martin Pouliot avait demandé aux deux candidats en avance dans les sondages de participer à un face-à-face, mais Ann Bourget a refusé. Ainsi, un débat simulé a été tenu avec, comme seul participant, Régis Labeaume. Les animateurs avaient installé une affiche électorale de la candidate du RMQ dans le studio pour la représenter (voir la troisième partie).

a le mérite d’avoir un plan. Il a des idées à court, à moyen et à long terme» (93,3-2007-11-15-12 h). La rigueur et le pragmatisme dont fait preuve Régis Labeaume séduisent donc les animateurs. Des qualités qui sont à mille lieues de l’image que l’on attribue à sa rivale. Il est perçu, en quelque sorte, comme l’antithèse d’Ann Bourget, ce qui attire la sympathie de la majorité des animateurs.

LES OUBLIÉS

Le peu d’appuis recueillis par les 13 autres candidats lors des sondages, incluant Marc Bellemare et Claude Larose, réduit à une peau de chagrin la couverture qui leur est consacrée. Le chef de Vision Québec, Marc Bellemare, retient l’attention de *Bouchard en parle* pour avoir proposé différents projets sportifs, entre autres une équipe de la Ligue canadienne de football. Cependant, cet intérêt s’émousse assez tôt dans la campagne, en raison du faible pourcentage des intentions de vote que l’ex-ministre de la Justice réussit à récolter. Pour sa part, Claude Larose souffre de son choix de se joindre à l’Action civique. Ce changement d’allégeance « contre nature » (CHOI 2007-11-20-15 h 50) de l’ancien chef du RMQ lui est reproché, particulièrement à CHOI, comme l’illustre cet extrait du *Show du matin* : « Autant l’Action civique que Claude Larose ont perdu beaucoup de crédibilité dans ce *move*-là, qui était pas un *move* intelligent. Je sais pas à quoi ils ont pensé » (CHOI-2007-11-12-6 h 37). Ces deux candidats qui se classent respectivement au troisième et au quatrième rang dans les intentions de vote font l’objet d’un traitement défavorable à plus de 70 % du temps à CHOI. Du côté du 93,3, les propos négatifs l’emportent (52 %) en ce qui a trait à Claude Larose, alors que ce sont plutôt les propos neutres qui dominent (48 %) dans le cas de Marc Bellemare.

Les autres candidats occupent bien peu d’espace dans à peu près toutes les émissions (figures 13, 15, 17, 19, 21 et 23) avec, en général, environ 10 % du temps total. Les seules exceptions à cet égard sont *Dupont le midi* où 25,5 % du temps est réservé aux « autres candidats », ce qui représente cependant moins de 5 minutes de temps d’antenne en raison du peu de temps total accordé à l’ensemble des aspirants à la mairie pendant cette émission de CHOI. Gilles Parent du 93,3 s’intéresse davantage aux candidats restants puisqu’ils occupent un peu plus de 17 % du temps total de son émission. Fait à noter, Martin Pouliot anime un « débat des délaissés », le 23 novembre, où les candidats en queue de peloton débattent entre eux. Le jour de l’élection, ces onze autres candidats réunis ne réussiront à amasser que 2,9 % du suffrage.

EN RÉSUMÉ

Dès les premiers jours de la campagne officielle, la plupart des animateurs de CHOI et du 93,3 formulent des remarques négatives à propos de la candidate Ann Bourget. Cette attitude s’est maintenue au fil des semaines. On espère qu’elle va mordre la poussière. Mais elle est en avance, et par une bonne longueur, dans les intentions de vote. Selon certains animateurs, il faut changer le cours des choses, sinon la ville court à la catastrophe. Timidement d’abord, puis avec de plus en plus de conviction voyant qu’une partie de l’électorat les « accompagne » dans cette direction, les deux stations proposent de faire blocage à Ann Bourget. Régis Labeaume, second dans les sondages, apparaît comme le candidat le plus à même de défaire la candidate du RMQ tout en ayant des idées qui se rapprochent de celles qui sont valorisées par les animateurs. On lui fait la partie plus belle qu’à son opposante, quand on ne prend pas carrément fait et cause pour lui. Le tout au détriment d’une couverture équitable des candidats, et d’Ann Bourget tout particulièrement. La campagne de cette dernière n’a pourtant pas été marquée par des bourdes ou un scandale qui auraient pu justifier un traitement aussi négatif.

FIGURE 9 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS, À CHOI

CHOI									
Candidat		Orientation des propos							Total
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre	
Bellemare, Marc	Durée	5:54	1:50	7:44	1:28	0:01	1:29	1:11	10:24
	%	56,7%	17,6%	74,4%	14,1%	0,2%	14,3%	11,4%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	39:40	37:43	77:23	6:26	0:00	6:26	6:33	90:22
	%	43,9%	41,7%	85,6%	7,1%	0,0%	7,1%	7,3%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	7:47	0:36	8:23	14:51	10:56	25:47	10:06	44:16
	%	17,6%	1,4%	18,9%	33,6%	24,7%	58,3%	22,8%	100,0%
Larose, Claude	Durée	4:30	5:35	10:05	3:27	0:00	3:27	0:26	13:58
	%	32,2%	40,0%	72,2%	24,7%	0,0%	24,7%	3,1%	100,0%
Autres	Durée	13:06	4:06	17:12	3:41	0:00	3:41	0:50	21:43
	%	60,3%	18,9%	79,2%	17,0%	0,0%	17,0%	3,8%	100,0%

FIGURE 10 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS, À CHOI

CHOI							
Candidat	Orientation des propos						
	Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favorable	Très favorable	Cumul	Neutre
Bellemare, Marc	8,3%	3,7%	6,4%	4,9%	0,2%	3,6%	6,2%
Bourget, Ann	55,9%	75,7%	64,1%	21,5%	0,0%	15,8%	34,3%
Labeaume, Régis	11,0%	1,2%	6,9%	49,7%	99,9%	63,1%	52,9%
Larose, Claude	6,3%	11,2%	8,4%	11,5%	0,0%	8,5%	2,3%
Autres	18,5%	8,2%	14,2%	12,3%	0,0%	9,0%	4,4%
Tous les candidats	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

FIGURE 11 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS, AU 93,3

93, 3									
Candidat		Orientation des propos							Total
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre	
Bellemare, Marc	Durée	8:49	0:03	8:52	6:37	1:27	8:04	15:52	32:48
	%	26,9%	0,2%	27,0%	20,2%	4,4%	24,6%	48,4%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	79:14	6:50	86:04	10:43	0:45	11:28	14:31	112:03
	%	70,7%	6,1%	76,8%	9,6%	0,7%	10,2%	13,0%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	7:51	0:00	7:51	36:31	0:09	36:40	20:32	65:03
	%	12,1%	0,00%	12,1%	56,1%	0,2%	56,3%	31,6%	100,0%
Larose, Claude	Durée	3:20	1:09	4:29	0:18	0:00	0:18	3:48	8:35
	%	38,8%	13,4%	52,2%	3,5%	0,0%	3,5%	44,3%	100,0%
Autres	Durée	18:24	3:00	21:24	3:27	0:00	3:27	6:37	31:28
	%	58,5%	9,5%	68,0%	11,0%	0,0%	11,0%	21,0%	100,0%

FIGURE 12 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS, AU 93,3

93, 3							
Candidat	Orientation des propos						
	Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favorable	Cumul	Neutre
Bellemare, Marc	7,5%	0,5%	6,9%	11,5%	61,7%	13,5%	25,9%
Bourget, Ann	67,4%	61,9%	66,9%	18,6%	31,9%	19,1%	23,7%
Labeaume, Régis	6,7%	0,0%	6,1%	63,4%	6,4%	61,2%	33,5%
Larose, Claude	2,8%	10,4%	3,5%	0,5%	0,0%	0,5%	6,2%
Autres	15,6%	27,2%	16,6%	6,0%	0,00%	5,8%	10,8%
Tous les candidats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

FIGURE 13 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS, AU SHOW DU MATIN

CHOI		Le Show du matin							
Candidat		Orientation des propos						Total	
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul		Neutre
Bellemare, Marc	Durée	3:35	1:07	4:42	1:48	0:01	1:49	0:44	7:15
	%	49,4%	15,4%	64,8%	24,8%	0,2%	25,1%	10,1%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	28:32	20:56	49:28	1:43	0:00	1:43	5:27	56:38
	%	50,4%	37,0%	87,4%	3,0%	0,0%	3,0%	9,6%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	3:06	0:00	3:06	11:24	6:55	18:19	7:31	28:56
	%	10,7%	0,0%	10,7%	39,4%	23,9%	63,3%	26,0%	100,0%
Larose, Claude	Durée	3:40	2:04	5:44	3:27	0:00	3:27	0:07	9:18
	%	39,4%	22,2%	61,7%	37,1%	0,0%	37,1%	1,3%	100,0%
Autres	Durée	7:55	0:14	8:09	3:31	0:00	3:31	0:19	11:59
	%	66,1%	2,0%	68,0%	29,4%	0,0%	29,4%	2,6%	100,0%

FIGURE 14 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS, AU SHOW DU MATIN

CHOI		Le Show du matin						
Candidat		Orientation des propos						
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre
Bellemare, Marc		7,7%	4,6%	6,6%	8,2%	0,2%	6,3%	5,2%
Bourget, Ann		61,0%	86,0%	69,5%	7,8%	0,0%	6,0%	38,6%
Labeaume, Régis		6,6%	0,0%	4,4%	52,1%	99,8%	63,6%	53,2%
Larose, Claude		7,8%	8,1%	7,7%	15,8%	0,0%	13,0%	0,8%
Autres		1,0%	16,9%	11,5%	16,1%	0,0%	12,2%	2,2%
Tous les candidats		41,0%	21,3%	62,4%	19,2%	6,1%	25,3%	12,4%

FIGURE 15 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS À DUPONT LE MIDI

CHOI		Dupont le midi							
Candidat		Orientation des propos							Total
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre	
Bellemare, Marc	Durée	0:13	0:00	0:13	0:00	0:00	0:00	0:08	0:21
	%	61,9%	0,0%	61,9%	0,0%	0,0%	0,0%	38,1%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	0:26	5:53	6:19	0:13	0:00	0:13	0:16	6:48
	%	6,4%	86,5%	92,9%	3,2%	0,0%	3,2%	3,9%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	0:36	3:03	3:39	0:00	0:18	0:18	1:14	5:11
	%	11,6%	58,8%	70,4%	0,0%	5,8%	5,8%	23,8%	100,0%
Larose, Claude	Durée	0:39	0:08	0:47	0:00	0:00	0:00	0:00	0:47
	%	83,0%	17,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Autres	Durée	2:42	1:35	4:17	0:00	0:00	0:00	0:12	4:29
	%	35,3%	60,2%	95,5%	0,0%	0,0%	0,0%	4,5%	100,0%

FIGURE 16 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS À DUPONT LE MIDI

CHOI		Dupont le midi						
Candidat		Orientation des propos						
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre
Bellemare, Marc		4,0%	0,0%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	7,3%
Bourget, Ann		8,0%	59,8%	41,4%	100,0%	0,0%	41,9%	14,6%
Labeaume, Régis		56,3%	6,1%	23,9%	0,0%	100,0%	58,1%	67,3%
Larose, Claude		2,5%	6,6%	5,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres		29,2%	27,5%	28,1%	0,0%	0,0%	0,0%	10,9%
Tous les candidats		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

FIGURE 17 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS, AU RETOUR DE RADIO X

CHOI		Le Retour de Radio X							
Candidat		Orientation des propos						Neutre	Total
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul		
Bellemare, Marc	Durée	2:06	0:43	2:49	0:00	0:00	0:00	0:19	3:08
	%	67,0%	22,9%	89,9%	0,0%	0,0%	0,0%	10,1%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	10:42	10:54	21:36	4:30	0:00	4:30	0:50	26:56
	%	39,7%	40,5%	80,2%	16,7%	0,0%	16,7%	3,1%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	1:38	0:00	1:38	3:27	3:43	7:10	1:21	10:09
	%	16,1%	0,0%	16,1%	34,0%	36,6%	70,6%	13,3%	100,0%
Larose, Claude	Durée	0:42	2:52	3:34	0:00	0:00	0:00	0:19	3:53
	%	18,0%	73,8%	91,8%	0,0%	0,0%	0,0%	8,2%	100,0%
Autres	Durée	3:36	1:10	4:46	0:10	0:00	0:10	0:19	5:15
	%	68,6%	22,2%	90,8%	3,2%	0,0%	3,2%	6,0%	100,0%

FIGURE 18 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS, AU RETOUR DE RADIO X

CHOI		Le Retour de Radio X						
Candidat		Orientation des propos						
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favorable	Très favo- rable	Cumul	Neutre
Bellemare, Marc		11,2%	4,6%	8,3%	0,0%	0,0%	0,0%	10,1%
Bourget, Ann		57,1%	69,7%	62,8%	55,4%	0,0%	38,0%	26,6%
Labeaume, Régis		8,7%	0,0%	4,8%	42,5%	100,0%	60,6%	43,1%
Larose, Claude		3,7%	18,3%	10,4%	0,0%	0,0%	0,0%	10,1%
Autres		19,2%	7,5%	13,9%	2,1%	0,0%	1,4%	10,1%
Tous les candidats		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

FIGURE 19 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS, À BOUCHARD EN PARLE

93, 3		Bouchard en parle							
Candidat		Orientation des propos						Neutre	Total
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul		
Bellemare, Marc	Durée	4:33	0:00	4:33	5:35	0:47	6:22	7:19	18:14
	%	25,0%	0,0%	25,0%	30,6%	4,3%	34,9%	40,1%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	59:27	1:06	60:33	8:01	0:31	8:32	6:15	75:20
	%	78,9%	1,5%	80,4%	10,6%	0,7%	11,3%	8,3%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	3:23	0:00	3:23	23:47	0:00	23:47	6:51	34:01
	%	10,0%	0,0%	10,0%	69,9%	0,0%	69,9%	20,1%	100,0%
Larose, Claude	Durée	1:36	0:00	1:36	0:13	0:00	0:13	1:46	3:35
	%	44,7%	0,0%	44,7%	6,1%	0,0%	6,1%	49,3%	100,0%
Autres	Durée	9:52	0:00	9:52	3:10	0:00	3:10	4:17	17:19
	%	57,0%	0,0%	57,0%	18,3%	0,0%	18,3%	24,7%	100,0%

FIGURE 20 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS, À BOUCHARD EN PARLE

93, 3		Bouchard en parle						
Candidat		Orientation des propos					Neutre	
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favorable		Cumul
Bellemare, Marc		5,8%	0,0%	5,7%	13,7%	60,3%	15,1%	27,6%
Bourget, Ann		75,4%	100,0%	75,7%	19,7%	39,7%	20,3%	23,6%
Labeaume, Régis		4,3%	0,0%	4,2%	58,3%	0,0%	56,5%	25,9%
Larose, Claude		2,0%	0,0%	2,0%	0,5%	0,0%	0,5%	6,7%
Autres		12,5%	0,0%	12,3%	7,8%	0,0%	7,5%	16,2%
Tous les candidats		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

FIGURE 21 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS, À *POULIOT ET COMPAGNIE*

93,3		<i>Pouliot et compagnie</i>							
Candidat		Orientation des propos							Total
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre	
Bellemare, Marc	Durée	2:29	0:00	2:29	0:00	0:40	0:40	3:03	06:12
	%	0,0%	40,1%	40,1%	0,0%	10,8%	10,8%	49,2%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	6:25	5:32	11:57	0:00	0:14	0:14	2:52	15:03
	%	42,6%	36,8%	79,4%	0,0%	1,6%	1,6%	19,1%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	2:00	0:00	2:00	9:58	0:09	10:07	5:30	17:37
	%	11,4%	0,0%	11,4%	56,6%	0,9%	57,4%	31,2%	100,0%
Larose, Claude	Durée	0:00	1:02	1:02	0:00	0:00	0:00	0:14	1:16
	%	0,0%	81,6%	81,6%	0,0%	0,0%	0,0%	18,4%	100,0%
Autres	Durée	2:30	0:03	2:33	0:17	0:00	0:17	1:32	04:22
	%	57,3%	1,2%	58,4%	6,5%	0,0%	6,5%	35,1%	100,0%

FIGURE 22 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS, À *POULIOT ET COMPAGNIE*

93,3		<i>Pouliot et compagnie</i>						
Candidat		Caractère des unités						
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favorable	Très favo- rable	Cumul	Neutre
Bellemare, Marc		18,5%	0,0%	12,4%	0,0%	63,5%	5,9%	23,1%
Bourget, Ann		47,9%	83,6%	59,7%	0,0%	22,2%	2,1%	21,7%
Labeaume, Régis		14,9%	0,0%	10,0%	97,2%	14,3%	89,5%	41,7%
Larose, Claude		0,0%	15,6%	5,2%	0,0%	0,0%	0,0%	1,8%
Autres		18,7%	0,8%	12,7%	2,8%	0,0%	2,5%	11,6%
Tous les candidats		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

FIGURE 23 – ORIENTATION DES PROPOS TENUS À L'ÉGARD DES CANDIDATS, AU RETOUR DE GILLES PARENT

93,3		Le retour de Gilles Parent							
Candidat		Orientation des propos							Total
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favo- rable	Cumul	Neutre	
Bellemare, Marc	Durée	1:47	0:03	1:50	1:02	0:00	1:02	5:30	8:22
	%	21,3%	0,6%	21,9%	12,4%	0,0%	12,4%	65,7%	100,0%
Bourget, Ann	Durée	13:22	0:12	13:34	2:42	0:00	0:42	5:24	21:40
	%	61,7%	0,9%	62,6%	12,5%	0,0%	12,5%	24,9%	100,0%
Labeaume, Régis	Durée	2:28	0:00	2:28	2:46	0:00	2:46	8:11	13:25
	%	18,4%	0,0%	18,4%	20,6%	0,0%	20,6%	61,0%	100,0%
Larose, Claude	Durée	1:44	0:07	1:51	0:05	0:00	0:05	1:48	3:44
	%	46,4%	3,1%	49,6%	2,2%	0,0%	2,2%	48,2%	100,0%
Autres	Durée	6:02	2:57	8:59	0:00	0:00	0:00	0:48	9:47
	%	61,7%	30,2%	91,8%	0,0%	0,0%	0,0%	8,2%	100,0%

FIGURE 24 – RÉPARTITION (%) DES PROPOS ORIENTÉS ENTRE LES CANDIDATS, AU RETOUR DE GILLES PARENT

93,3		Le retour de Gilles Parent						
Candidat		Orientation des propos						
		Défavo- rable	Très défavo- rable	Cumul	Favo- rable	Très favorable	Cumul	Neutre
Bellemare, Marc		7,0%	1,5%	6,4%	15,7%	0,0%	15,7%	25,4%
Bourget, Ann		52,7%	6,0%	47,3%	41,0%	0,0%	41,0%	24,9%
Labeaume, Régis		9,7%	0,0%	8,6%	42,0%	0,0%	42,0%	37,7%
Larose, Claude		6,8%	3,5%	6,5%	1,3%	0,0%	1,3%	8,3%
Autres		23,8%	88,9%	31,3%	0,0%	0,0%	0,0%	3,7%
Tous les candidats		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

TROISIÈME PARTIE

Analyse des interviews et débats

*Par Colette Brin, Thierry Giasson, Dominique Payette
professeurs au Département d'information et de communication de l'Université Laval*

Au cours d'une campagne électorale, qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale, il est légitime d'exiger d'un radiodiffuseur, indépendamment de sa formule de contenu et de son public-cible, que les principaux candidats et leurs programmes politiques soient présentés de façon équitable. Les idées, les projets et les bilans des uns et des autres doivent être soumis à l'analyse et la discussion critiques. En ce sens, l'intervieweur dispose d'une grande latitude dans la manière d'interroger les candidats, à condition que ceux-ci soient traités équitablement. Mais un animateur de radio qui aborde de tels enjeux, qu'il se considère ou non comme journaliste, doit s'abstenir de dénigrer systématiquement une candidature ou d'en mousser une autre, quelle que soit la tendance de l'opinion publique mesurée par les sondages et quelles que soient ses convictions personnelles. Il en va, nous semble-t-il, du respect du public et de la démocratie. En outre, les ondes étant un bien public, il apparaît normal que le citoyen ait accès à l'ensemble des points de vue et qu'on exige des artisans d'une radio qu'ils s'acquittent de leur travail avec rigueur et professionnalisme, ce qui n'est pas incompatible avec la liberté d'expression reconnue à tous.

Or, à la suite de l'écoute et de l'analyse individuelle des interviews, tables rondes et débats diffusés par CHOI et 93,3, les auteurs concluent à l'unanimité que les deux stations n'ont pas respecté les règles fondamentales d'équité et d'impartialité et qu'elles ont systématiquement affiché un parti pris défavorable à l'égard d'Ann Bourget et de sa formation politique, le Renouveau municipal de Québec (RMQ). Par ailleurs, les interviews réalisées à CHOI témoignent d'un traitement de faveur pour Régis Labeaume dès le début de la campagne qui se maintient jusqu'à la veille du vote, tandis qu'au 93,3, le même parti pris favorable se manifeste plutôt à partir du moment où les sondages indiquent une « course à deux » entre M. Labeaume et M^{me} Bourget. Notons que dans les interviews et débats diffusés par les deux stations et particulièrement au 93,3, M. Labeaume a bénéficié d'un temps d'antenne largement supérieur à M^{me} Bourget.

L'écoute de ces extraits ne nous permet pas d'évaluer l'influence d'un tel traitement sur les résultats du vote. Nous jugeons néanmoins que les auditeurs de ces deux stations avaient droit à une couverture plus équilibrée des candidats en lice et de leurs projets respectifs pour la Ville de Québec.

ANN BOURGET ET LE RMQ

■ CHOI

Ann Bourget a accordé deux interviews à CHOI, la première à Stéphane Dupont et la seconde à Denis Gravel et Dominic Maurais.

Thèmes et traitement

Trois thèmes dominants sont systématiquement abordés dans les interviews réalisées sur la campagne électorale, et ils discréditent tous la validité de la candidature d'Ann Bourget.

- » L'aspect prudent, décrit comme « défensif », de sa campagne, sa discrétion dans les médias, puis en fin de campagne son refus de débattre en face-à-face avec Régis Labeaume, second dans les intentions de vote. Les animateurs et journalistes omettent cependant de mentionner qu'un tel face-à-face serait clairement à l'avantage de son adversaire et que d'autres candidats à la mairie ont adopté la même stratégie qu'elle lors d'élections passées (Jean-Paul l'Allier a refusé de participer à certains débats en 2001. Andrée P. Boucher a fait de même en 2005).
- » Le fait qu'elle ne possède pas de voiture (symbole d'élitisme selon les animateurs et certains invités, voire d'incompétence professionnelle (« elle n'a pas été capable d'emprunter pour s'acheter un char ») et qu'elle effectue ses déplacements quotidiens principalement à pied et à vélo (en « bicycle à pédales »).
- » Son appui à un éventuel projet de tramway à Québec que tous les animateurs et plusieurs invités décrivent comme une idée désastreuse car trop coûteuse (1 milliard de dollars) pour la ville.

Les animateurs martèlent ces thèmes, particulièrement lors des deux interviews réalisées avec la candidate Bourget, au cours desquelles ils lui laissent peu de place pour répondre aux questions. Aucun autre candidat n'a droit à un tel traitement.

Aucune interview n'a été réalisée avec une personnalité publique ayant appuyé sa candidature ni avec un porte-parole d'organisme favorable aux orientations du RMQ. L'orientation idéologique de la station est claire (pro-entreprise privée, anti-secteur public, adéquiste, etc.) et il ne semble y avoir aucune volonté d'équilibrer les points de vue exprimés à l'antenne.

Enfin, une misogynie plus ou moins latente s'exprime à l'endroit de la candidature d'Ann Bourget. Un animateur lui proposera d'envisager un changement de carrière vers la pâtisserie où la « chicane » et les débats sont moins présents. On évoque également le fait qu'elle n'a pas d'enfant, ce qui, comme son choix de se passer de voiture, l'éloignerait des préoccupations des gens ordinaires. Ce sont là des insinuations déloyales et erronées contre lesquelles il est difficile de se défendre.

Techniques d'interview

La technique d'interview de CHOI, tous animateurs et journalistes confondus, est principalement caractérisée par le fait qu'aucune question n'est posée sans être précédée ou immédiatement suivie d'un commentaire personnel, à ne pas confondre avec une mise en contexte. La mise en contexte, très souvent utile et même nécessaire, consiste à rappeler les éléments du dossier pertinents à la compréhension de la question qui suit. Le commentaire personnel, en revanche, est l'expression d'un point de vue qui ne repose pas sur les faits, mais sur des opinions ou des impressions. Il s'agit ici dans tous les cas – sauf de

très rares exceptions – soit de *leading* questions, c'est-à-dire des questions qui contiennent la réponse, soit de questions dont le commentaire montre que l'intervieweur cherche à obtenir le ralliement de l'interviewé à sa propre opinion.

Les spécialistes de l'interview en information s'entendent pour écrire que, dans les deux cas, la technique est à éviter. Elle n'est pas considérée comme professionnelle parce que, en premier lieu, l'opinion de l'animateur ou du journaliste ne fait pas partie de l'information pertinente et n'est pas d'intérêt public, mais aussi parce que la contradiction de l'intervieweur par l'interviewé devient très difficile. La position de l'intervieweur est alors nettement dominante notamment parce qu'il est difficile à l'interviewé de considérer les différents segments de la question. Il y en aura toujours une partie qu'il faudra abandonner³⁰.

En voici quelques exemples.

- « Comment on va faire ça ? » est suivie d'une *minute trente* de commentaire de l'intervieweur (interview diffusée à CHOI le 25 novembre 2007 à 11 h 31).
- « Y'a une dizaine de clowns, deux candidats sérieux...Un seul à la hauteur du poste » (interview diffusée à CHOI le 12 novembre 2007 à 12 h 38).
- « Ne pas voter, c'est un vote pour Bourget... » (interview diffusée à CHOI le 27 novembre 2007 à 7 h 58)

Les questions sont dans l'ensemble extrêmement fermées – il est difficile de répondre autrement que par oui ou par non – et on entend des commentaires contradictoires *off mic*³¹, à la suite de certaines réponses lors de l'interview de M^{me} Bourget.

En voici quelques exemples tirés de l'interview diffusée à CHOI le 25 novembre 2007 à 11 h 31 :

- « On a une ville sécuritaire à Québec » dit M^{me} Bourget. « Ouain », contredit l'animateur *off mic*.
- « Est-ce qu'il y a trop de candidats ? Moi je pense que oui. »
- « Est-ce qu'on coupe dans les conseillers municipaux ? » suivi de près de *deux minutes* de commentaire.

■ 93,3

Ann Bourget a accordé une interview à Sylvain Bouchard et Josey Arsenault. Elle a également participé à un débat en début de campagne animé par Martin Pouliot et Jean-Claude L'Abbée.

Thèmes et traitement

Dans un registre moins populiste et moins agressif, les interviews diffusées au 93,3 sont néanmoins également défavorables à la candidature d'Ann Bourget et s'articulent autour des thèmes suivants :

- » Bourget joue un jeu, elle a modifié son image d'environnementaliste de la haute-ville pour celle d'une fille sportive de banlieue. Elle tente de mystifier la population qui doit voir clair dans cette stratégie (« Peut-être qu'elle présume que tout le monde souffre d'Alzheimer précoce ! »).

30. Voir à ce sujet, notamment : Gary Hudson et Sarah Rowlands, *The Broadcast Journalism Handbook*, Longman Ed., 2007, p. 87-129 ; Paul McLaughlin, *Asking Questions. The Art of The Media Interview*, Self-Counsel Series, 1986 ; Ted White, *Broadcast News. Writing, Reporting, and Producing*, Focal Press, 4^e édition, 2005, p. 273 ; Paul Chantler et Peter Stewart, *Basic Radio Journalism*, Focal Press, 2003.

31. Expression du milieu journalistique pour qualifier des propos tenus en chuchotant.

- » Elle est l'héritière des années de gaspillage et de mauvaise gestion du RP-RMQ présenté comme « l'ancienne gang à L'Allier » (incompétence, erreurs, chevauchements administratifs, fusion mal réalisée). L'image archétypale de ce thème : la signature de conventions collectives trop généreuses en 2005 par l'administration L'Allier, à laquelle appartenait Ann Bourget (et Claude Larose). Une image qui permet ensuite de remettre en question les compétences de gestionnaire d'Ann Bourget (« À qui on remet la gestion d'un budget d'un milliard ? Est-ce qu'elle sait où elle s'en va ? »).
- » La campagne de la *leader* des sondages est trop discrète. Ann Bourget se défile, elle se cache (métaphore sportive de hockey : la trappe, jeu trop défensif, campagne plate, « elle fait la morte chez elle », « elle ne parle plus »), elle refuse de participer à un duel (elle a peur, manque de confiance, déficit de leadership, « C'est incroyable de se désister », « Je ne vois pas comment [...] je pourrais appuyer quelqu'un qui refuse un débat »).
- » Seule une alliance ou, plus tard en campagne avec le resserrement des intentions de vote, le désistement des candidats secondaires (Claude Larose et Marc Bellemare) en faveur de Régis Labeaume peut empêcher Ann Bourget et le RMQ de gagner la campagne.

Simulation de débat

Tout comme CHOI, le 93,3 dénonce à répétition le refus d'Ann Bourget de participer à un débat à deux avec Régis Labeaume. Martin Pouliot propose d'en organiser un coûte que coûte – ce qui donne finalement lieu à un « faux » débat, une simulation frisant la parodie. La candidate est remplacée par une de ses pancartes électorales et des extraits sonores d'archives sont diffusés en réponse à des questions. Même si personne n'est dupe de la supercherie, l'opération vise clairement à ridiculiser Ann Bourget.

Il convient de rappeler que tous les citoyens – même des candidats à une élection – ont le droit de refuser de se soumettre aux souhaits des journalistes et des entreprises de presse. La parodie de présence et le montage d'interviews anciennes et d'extraits sonores de M^{me} Bourget en réponse à des questions posées en direct constitue une atteinte à ce droit. La manipulation d'éléments enregistrés et montés est contraire à tous les codes de déontologie.

RÉGIS LABEAUME

■ CHOI

Régis Labeaume a accordé trois interviews à Denis Gravel et Dominic Maurais.

Thèmes et traitement

Les animateurs se montrent plutôt complaisants à l'égard du candidat et l'essentiel du propos est consacré aux lacunes de la campagne de son adversaire Ann Bourget et son « mépris » pour la population car elle ne veut pas débattre (« elle est snob », « la fille de la haute-ville », « elle regarde la population de haut »). On discute de « la campagne pépère » de M^{me} Bourget, on dit « qu'elle « regarde le monde de haut ». L'animateur vient valider les propos du candidat sur la « complexité » d'être « 3 gars et une fille »... Bref, le soutien au candidat Labeaume et le parti pris anti-Bourget sont manifestes.

En fin de campagne, les animateurs lancent des appels au vote auprès des auditeurs afin d'encourager les appuis à Régis Labeaume et surtout de limiter les votes à Ann Bourget qui représente les années du régime RP et RMQ du maire Jean-Paul L'Allier (« It's payback time! »).

Des interviews sont également réalisées avec des intervenants qui appuient Régis Labeaume (l'ancien maire Gilles Lamontagne et le journaliste J.-Jacques Samson) ainsi qu'avec le journaliste François Bourque, du quotidien *Le Soleil*, qui a pris position pour ce candidat en fin de campagne.

Les animateurs et journalistes présentent les résultats de sondages sans aucune distance critique et sans la retenue nécessaire; l'analyse de ces résultats sert systématiquement à favoriser la candidature de Régis Labeaume.

Techniques d'interview

Lors des interviews avec Régis Labeaume, l'animateur ou le journaliste renonce complètement à assumer son rôle et l'interview est tout entière constituée de questions ouvertes, c'est-à-dire pour lesquelles l'interviewé a complètement le choix de son champ de réponse. Une interview politique se distingue d'une conversation ordinaire. Si les questions sont trop ouvertes, elle ne répond plus ainsi aux exigences minimales de l'interview journalistique. Ainsi que le résumait Hudson et Rowlands (2007 ; p.102) « Interviewing is part of the process whereby political leaders argue things out in front of the rest of us ». Mais pour atteindre cet objectif, et amener les interviewés à argumenter, il faut leur poser des questions. Ici, non seulement les questions sont-elles toujours « ouvertes », mais on constate même des acquiescements sonores fréquents *off mic* et des phénomènes d'écholalie lorsque l'animateur ou le journaliste reprend, en écho et à son compte, certains mots de la fin des réponses de son interviewé. Cette technique est aussi proscrite, surtout dans une interview à caractère politique parce qu'elle légitime considérablement le propos lorsque l'intervieweur se limite à être le témoin de l'exposé de son interviewé. Ce traitement est par ailleurs à l'opposé du style agressif réservé à la candidate Ann Bourget.

En voici quelques exemples :

- « Comment on va nettoyer ça ces erreurs-là? » (interview diffusée à CHOI le 21 novembre 2007 à 12 h 48).
- « Régis, j'te donne un 10-15 secondes : fais un *pitch* à Ann Bourget » (l'animateur organise en ondes un soutien de la stratégie de Régis Labeaume de tenir un face-à-face avec M^{me} Bourget.) (interview diffusée à CHOI le 21 novembre 2007 à 7 h 29)

Le 27 novembre 2007 à 6 h 46, toute l'interview est menée comme si le candidat Labeaume était en tête, alors qu'il est second dans les intentions de vote avec 29 % des voix contre 35 % pour M^{me} Bourget. Dans l'interview diffusée le 30 novembre 2007 à 7 h 33, l'appui est encore plus manifeste. M. Labeaume vient de passer premier dans les intentions de vote et toute l'interview se déroule comme s'il venait d'être élu. On écoute même l'énumération des éléments à l'agenda du maire en véritable politique fiction. L'animateur dit : « Vous avez un mandat populaire... » Le candidat Labeaume utilise le présent de l'indicatif, les animateurs en font autant. Un auditeur absent de Québec pendant la campagne électorale peut croire à l'écoute de cette interview que l'élection s'est déroulée la veille et que Régis Labeaume est le nouveau maire de Québec...

L'interview atteint aussi des sommets de complaisance. De la première question : « Comment ça va ce matin ? » à la dernière : « Je vous laisse quelques minutes pour parler à ces gens-là... » (les indécis), on assiste à une succession de questions ouvertes et à une absence quasi totale d'interactions entre l'intervieweur et le candidat à la mairie.

Les suggestions fréquentes et les invitations explicites à pratiquer des attaques *ad hominem* lors des interviews à CHOI de M. Labeaume ou lors des interviews d'appui à M. Labeaume ne correspondent pas non plus aux normes généralement admises.

En voici quelques exemples tirés d'une interview diffusée à CHOI le 18 novembre 2007 à 11 h 31 :

- « J'suis pas sûr qu'Ann Bourget aurait le courage de faire ça... »
- À une réponse de l'interviewé critique envers M^{me} Bourget, l'animateur lance « yes », légèrement *off mic*.
- « Bon on joue aux dards aujourd'hui » dit l'animateur avec enthousiasme.

Certains animateurs et journalistes parlent de *Régis* lorsqu'ils discutent de la candidature de M. Labeaume. C'est le seul candidat dont on utilise ainsi le prénom. Le journaliste tutoie aussi M. Labeaume dans l'interview diffusée le 21 novembre 2007 à 7 h 29, un marqueur évident de familiarité et, en l'occurrence, de connivence.

■ 93,3

Régis Labeaume a accordé cinq interviews au total à cette station, soit trois à Sylvain Bouchard et Josey Arsénault et deux à Martin Pouliot (la deuxième est présentée en ondes comme un débat avec Ann Bourget, malgré l'absence de celle-ci). Il a également participé à un débat en compagnie de trois autres candidats.

Thèmes et traitement

En général, les entretiens sont équilibrés, Régis Labeaume est systématiquement amené à préciser son programme, ses propos, ses positions. Contrairement à la situation qui prévaut à CHOI, aucune interview réalisée auprès du candidat Labeaume au 93,3 n'est consacrée exclusivement à la critique de la campagne d'Ann Bourget.

Chaque présence du candidat permet néanmoins de réitérer l'invitation à Ann Bourget de participer à un duel à l'émission du midi de Martin Pouliot. Le « faux débat » tenu en l'absence d'Ann Bourget a comme résultat de donner près d'une heure de temps d'antenne à Régis Labeaume. Le déroulement général de la rencontre, malgré quelques questions sur le fond, est plutôt convivial.

Plusieurs interviews réalisées auprès de diverses personnalités ayant appuyé Régis Labeaume (Marc Boucher, l'ancien conseiller municipal Luc Lesarbeau, ainsi que les journalistes Pierre-Paul Noreau et François Bourque du quotidien *Le Soleil*) renforcent le propos généralement très positif envers le candidat, décrit comme novateur, audacieux, dynamique, ayant de l'envergure et une vision pour la ville.

On perçoit rapidement une polarisation dans le discours sur la campagne qui oppose d'un côté Ann Bourget, le RMQ, Jean-Paul L'Allier, la vieille ville et l'ancienne administration et, de l'autre, Régis Labeaume, les banlieues, « la majorité silencieuse », la mairesse Boucher et les nombreux appuis du candidat. L'analyse des sondages laisse transparaître une certaine partialité chez les animateurs, qui considèrent la campagne « plate » au début, en raison de la forte avance de M^{me} Bourget. Le revirement de situation à l'avantage de Régis Labeaume les emballe en partie parce qu'il apporte un élément imprévu à la campagne et qu'une course à deux se dessine, mais quelques propos laissent croire qu'ils sont également satisfaits de voir émerger une solution de rechange viable à M^{me} Bourget et au RMQ.

AUTRES CANDIDATS

Aucune interview individuelle avec Claude Larose (4^e dans les intentions de vote en début de campagne) n'a été réalisée par l'une ou l'autre station tout au long de la campagne.

■ CHOI

Le candidat Marc Bellemare, qui était tout de même bon troisième dans les sondages en début de campagne, n'a pas été interviewé à CHOI de toute la campagne, alors que Christian Légaré, qui obtient beaucoup moins d'intentions de vote, a été interviewé.

■ 93,3

Gilles Parent a interviewé le candidat Michel Vallée, justifiant ce choix par un « coup de cœur ». Pierre Dolbec est interviewé une fois par Martin Pouliot et une fois par Sylvain Bouchard, qui a également interviewé Marc Bellemare.

Les débats organisés en début de campagne paraissent très équilibrés et éclairants sur les positions des divers candidats. Les droits de parole sont bien distribués, l'échange est assez fluide et respectueux. On a aussi fait place à des candidats moins « visibles », dont certains ont des difficultés à exprimer leurs positions, et l'animateur se montre assez magnanime à leur endroit. L'animateur est accompagné de Jean-Claude L'Abbée, ancien éditeur du *Journal de Québec*, qui interroge et relance les candidats sur différents enjeux de la politique municipale.

Ces échanges sont d'excellents exemples d'un travail professionnel d'animation radiophonique en campagne électorale. L'électeur peut prendre connaissance des forces et des faiblesses de chacun des candidats, sans avoir l'impression que les animateurs et les journalistes lui dictent son choix.

EN RÉSUMÉ

Il se dégage de l'ensemble des interviews que le traitement des deux principaux candidats a été nettement inéquitable. Les intervieweurs de CHOI se montrent systématiquement agressifs et font preuve de mauvaise foi envers Ann Bourget alors qu'ils démontrent une complaisance tout aussi inacceptable à l'égard de Régis Labeaume. Le 93,3 affiche davantage de professionnalisme, notamment dans les débats rassemblant les principaux candidats. Mais l'insistance de certains animateurs du 93,3 sur la stratégie de campagne de M^{me} Bourget, et en particulier son refus d'affronter Régis Labeaume lors d'un débat en face-à-face, donne lieu à une parodie fort critiquable où la candidate absente est ridiculisée et où l'on donne le champ libre à l'autre candidat pour exprimer ses idées sans opposition, alors qu'il a déjà bénéficié de plusieurs interviews à cette station.

Conclusion

Dans une municipalité, les élections à la mairie représentent très certainement l'un des temps forts, sinon le plus fort, de la vie démocratique. La personne qui l'emporte peut influencer de manière importante les politiques municipales même si elle ne dispose pas d'une majorité d'élus sous sa bannière, comme en témoigne l'histoire récente de la ville de Québec sous la gouverne des Jean-Paul L'Allier (dernier mandat), Andrée P. Boucher et Régis Labeaume.

Tout en laissant à chacun des diffuseurs, dont l'indépendance journalistique est garantie par la loi, le soin de décider comment il couvrira les campagnes électorales, le CRTC spécifie que cette couverture doit être équitable. Pour sa part, le Code de déontologie de l'ACR auquel, rappelons-le, CHOI et le 93,3 ont adhéré, dispose que toutes les stations de radio ont pour « tâche première et fondamentale [...] de présenter des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des textes éditoriaux d'une manière complète, juste et appropriée³² ». La norme s'applique à tout type de programmation parlée qui traite de l'actualité, qu'il s'agisse de nouvelles, d'affaires publiques, d'un magazine, d'une émission débat, d'entrevues ou « d'autres formules de radiotélévision dans lesquelles des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des éditoriaux peuvent être exprimés par les employés du radiotélédiffuseur, leurs invités ou leur interlocuteurs³³ ».

Cela signifie que les opinions émises par ceux qui occupent le micro lors d'une élection doivent concourir à l'atteinte d'une telle couverture « complète, juste et appropriée ». On atteint ce but si les animateurs proposent des opinions qui ne vont pas toutes dans la même direction ou, dans le cas contraire, en les contrebalançant par les opinions d'invités qui expriment d'autres points de vue.

Dans le cas de stations comme CHOI et le 93,3, on ne peut reprocher aux animateurs et aux gens qui les entourent de prendre parti, d'afficher leurs positions, puisque cela s'inscrit dans leur identité première de radio d'opinion. La démocratie serait bien servie si, en période électorale par exemple, ces stations permettaient la confrontation d'opinions variées. Les auditeurs de ces stations pourraient soupeser la valeur de ces arguments divergents et faire leur choix de manière avisée.

32. Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Article 6, < <http://www.cab-acr.ca/french/societal/codes/ethics.shtm> >, consulté le 21 juillet 2009.

33. *Ibid.*

Est-ce bien ce qu'on retrouve à ces antennes? Y a-t-il eu dans l'ensemble de la programmation de l'une et l'autre de ces stations des points de vue divergents lors de la campagne électorale de 2007 à la mairie de Québec et, si oui, ces points de vue divergents ont-ils bénéficié d'une équité de traitement. Le commentaire et l'opinion mis à part, la nouvelle a-t-elle été présentée de manière factuelle ou en fonction de l'opinion de celui qui est à l'antenne? La même interrogation se pose en ce qui concerne la manière dont les entrevues (particulièrement celles avec les candidats) et les débats sont menés. En bref, jusqu'à quel point ces stations remplissent-elles leur rôle démocratique tel que l'entend le CRTC dans ses directives sur la couverture électorale?

Les analyses que nous avons menées montrent clairement que les deux stations de Québec n'ont pas respecté les consignes du CRTC ni les normes qu'on retrouve dans le Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

En effet, les membres du personnel des deux stations qui ont donné leur opinion en ondes, comme il leur était tout à fait loisible de le faire, ont affirmé préférer la candidature de Régis Labeaume. Aucune opinion contraire n'a été exprimée. Ann Bourget a plutôt eu droit à une kyrielle de reproches en tous genres. Ce courant monolithique de pensée a été omniprésent, à tel point qu'il a dominé l'ensemble des propos entendus à ces deux antennes concernant le choix du futur maire de Québec.

Notre analyse démontre que les propos concernant Ann Bourget et qu'on retrouve dans les nouvelles, les nouvelles commentées, les commentaires et les opinions lui étaient défavorables 86 % du temps à l'antenne de CHOI, et 77 % du temps, au 93,3. Au contraire, pour Régis Labeaume, ces propos défavorables ne représentaient que 20 % du temps où l'on a parlé de sa candidature. Pendant 80 % du temps on a parlé du candidat Labeaume de manière neutre, favorable ou très favorable. On retrouve des écarts de même nature pour les six émissions que nous avons analysées. Or, les événements qui ont jalonné ces trois semaines de campagne ne supportent aucunement des traitements diamétralement opposés. La campagne de M^{me} Bourget n'a pas été marquée par des gaffes à répétition ou par un scandale quelconque, ce qui aurait pu expliquer le caractère négatif des propos la concernant.

Ce mouvement anti-Bourget s'est également manifesté lors des entrevues menées avec les candidats ou avec d'autres personnalités. À CHOI, les deux interviews avec Ann Bourget ont été menées de manière agressive alors que la complaisance et même la connivence étaient au rendez-vous lors des trois entrevues avec Régis Labeaume. Au 93,3, Ann Bourget n'a eu droit qu'à une entrevue, dont la conduite lui était d'ailleurs défavorable, alors que Régis Labeaume a été interviewé à cinq reprises. Les quatre premières de ces entrevues ont été réalisées selon les règles de l'art, alors que la cinquième, le « faux débat³⁴ » à deux tenu en l'absence de la candidate, a été l'occasion pour monsieur Labeaume d'expliquer sa pensée dans un cadre plutôt convivial. Cette parodie de débat a également servi à ridiculiser la candidate du RMQ. De surcroît, les deux stations ont réalisé des entrevues avec des personnalités publiques qui appuyaient le candidat Labeaume (trois à CHOI et quatre au 93,3), mais aucune avec des gens qui soutenaient Ann Bourget.

Il ressort de tout cela que les deux stations privées de format parlé de Québec, CHOI et le 93,3, n'ont pas traité de manière équitable la candidate du RMQ, Ann Bourget. Elles n'ont pas assuré une couverture « complète, juste et appropriée » de la dernière campagne à la mairie de Québec. Au contraire, des animateurs se sont servis abusivement du pouvoir que leur confère l'accès quotidien aux micros de stations très

34. Rappelons que la candidate du RMQ a refusé, comme cela est son droit, de participer à tout débat à deux. Le 93,3, en plus de déplorer cet état de fait et d'affirmer que cela traduisait un manque flagrant de courage politique, a tenu un simulacre de débat. La candidate Bourget est remplacée par une de ses pancartes électorales et des extraits sonores d'archives sont diffusés en réponse aux questions de l'animateur.

écoutées, et les dirigeants de ces stations ont laissé faire. Nous ne pouvons déterminer jusqu'à quel point ce comportement a influé sur le résultat du scrutin. Ce n'est évidemment pas le seul facteur qui explique le revirement d'opinion qui a marqué cette élection, mais il est possible qu'il ait pesé dans la balance étant donné les fortes audiences que ces stations obtiennent. L'idée de faire barrage à Ann Bourget propagée dès le début de la campagne électorale par plusieurs animateurs puis leur appui à Régis Labeaume, le seul qui soit en mesure, à leur avis, de la défaire, ont pu contribuer à rallier dans le clan Labeaume bon nombre des auditeurs des deux stations qui, au départ, étaient indécis ou appuyaient un autre candidat³⁵.

Nous ne pouvons, par ailleurs, nous empêcher de penser que ce qu'on a appelé le « mystère Québec », pour désigner le soutien plus grand qu'ailleurs au Québec qu'obtiennent dans la capitale le Parti conservateur sur la scène fédérale et l'Action démocratique sur la scène provinciale, s'explique, du moins en partie, par l'appui fervent que leur accordent certains animateurs de CHOI et du 93,3³⁶.

Les formules radiophoniques des radios parlées d'ici s'inspirent bien souvent de celles qui ont cours chez nos voisins américains. Or, le cadre juridique y est bien différent du nôtre. De ce côté-ci de la frontière, les libertés d'opinion et d'expression ne sont pas absolues car elles peuvent être restreintes, prévoit la Charte canadienne des droits et libertés, « dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique³⁷ ». C'est dans le même esprit qu'il faut comprendre les directives qu'émet le CRTC lors de campagnes électorales. Les fréquences de radio ne sont pas disponibles à tous. Pour cette raison, il est fait obligation à ceux qui ont le privilège d'utiliser les ondes publiques de se comporter comme des fiduciaires du public. La liberté qu'ont les animateurs d'exprimer leur opinion ne leur permet pas de transformer leur micro en un outil partisan. Les autres avis ont autant droit de cité à leurs antennes que les leurs, particulièrement lorsqu'il s'agit de choisir ceux qui nous gouvernent.

Aux États-Unis, l'esprit partisan de certains animateurs et de plusieurs stations de radio profite d'un encadrement moins contraignant. En effet, la Federal Communications Commission (FCC, l'équivalent de notre CRTC) a décidé en 1987, dans la foulée de la déréglementation de l'ère Reagan, de cesser d'appliquer de larges pans de la Fairness Doctrine, un ensemble de principes découlant du standard d'intérêt public enchâssé dans la législation. En vertu de ces principes, les radiodiffuseurs ne pouvaient présenter des contenus de nature éditoriale que dans la mesure où ils procuraient une occasion raisonnable de faire entendre des points de vues différents³⁸. Depuis ce temps, et malgré de nombreux débats quant à l'opportunité de rétablir l'application de la Fairness Doctrine, un grand nombre de stations de radio parlée défendent certaines idées politiques (la plupart prônent des valeurs de droite et appuient le Parti républicain³⁹) et les émissions d'animateurs-vedettes tel Rush Limbaugh sont diffusées par des centaines de stations de

35. Rappelons qu'Ann Bourget a obtenu autant de suffrages (33%) le jour du scrutin que les intentions de vote qui lui étaient créditées par les sondeurs trois semaines plus tôt. Pour leur part, les appuis de Régis Labeaume ont plus que triplé pendant la même période, passant de 16% en début de campagne à 59% au soir de l'élection.

36. Cette idée est aussi exprimée, comme nous l'avons évoqué en introduction, par le journaliste François Bourque du *Soleil*. François Bourque, *op.cit.*

37. *Charte canadienne des droits et libertés*, article 1. D'ailleurs, la Cour fédérale a reconnu en 2005 que le CRTC avait le « pouvoir de porter atteinte à la liberté d'expression [des propriétaires de stations de radio] en leur fixant des conditions restrictives de licence ». CHOI contestait le non-renouvellement de sa licence par le CRTC en raison de certains propos tenus en ondes. *Genex c. Canada* (procureur général), 2005 CAF 283.

38. Voir à ce sujet David Pritchard, « Managing the Marketplace of Ideas: The Media Ownership Debate in the United States », <<http://www.cem.ulaval.ca/recherche/concentration.php>>, document – États-Unis.pdf, consulté le 31 juillet 2009.

39. Selon les analystes du *Project for Excellence in Journalism*, plus de 2 000 stations diffusent émissions de radio parlée aux États-Unis. Ces émissions rejoignent environ 48 millions d'auditeurs chaque semaine. Les voix conservatrices dominent largement cette industrie. Source: <www.stateofthedia.org>, section audio, consultée le 5 août 2009.

radio à la grandeur du pays. Ce dernier est une figure importante du courant conservateur et plusieurs républicains souhaitent même qu'il soit leur prochain candidat à la présidentielle de 2012.

Les résultats de notre recherche démontrent que, dans la pratique, le modèle canadien qui valorise les opinions divergentes et le traitement équitable des candidats lors des campagnes électorales est parfois battu en brèche. On semble peu s'embarrasser en certains milieux de ce que prévoient la loi, le CRTC et l'ACR. Des animateurs et des stations de radio préfèrent indéniablement le modèle américain qui laisse toute latitude aux diffuseurs en matière d'opinion. C'est ce modèle qu'ils mettent en pratique. Cela leur permet de sortir du lot, de donner un meilleur spectacle, d'attirer davantage d'auditeurs. On peut les comprendre puisque la recherche de revenus plus élevés est leur leitmotiv. Les candidats ou les partis que pareil comportement peut pénaliser n'osent s'en plaindre publiquement car cela peut se retourner contre eux, tellement certaines stations de radio ont un outil puissant entre les mains et n'hésitent pas à s'en servir pour arriver à leurs fins. Ainsi, le décalage entre les règles et la pratique est souvent considérable.

À quoi servent les règles si on ne les applique pas ? Elles se dévalorisent, perdent leur sens et incitent ceux qui devraient les respecter à s'en moquer. Les règles censées assurer le traitement équitable des candidats lors de campagnes électorales sont-elles toujours pertinentes ? Le moment est peut-être venu de refaire le débat sur ces règles adoptées il y a plusieurs décennies. Soit on les élimine parce qu'elles n'ont plus leur raison d'être (par manque de consensus ou absence de volonté de les appliquer), soit on les maintient parce qu'on y trouve toujours des vertus démocratiques qui transcendent les objectifs commerciaux poursuivis par l'industrie. Dans ce cas, il faudra s'assurer de leur application mieux qu'on le fait maintenant et oser aller au-delà des vœux pieux, ne plus se contenter d'attendre des plaintes qui ne viendront sans doute jamais.

Annexes

ANNEXE A

■ Loi sur la radiodiffusion

L'article 3, alinéa 1 de la Loi sur la radiodiffusion établit les visées que doivent poursuivre les diffuseurs et l'organisme qui supervise le secteur, soit le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Trois de ces objectifs sont d'intérêt pour notre propos :

- g) la programmation offerte par les entreprises de radiodiffusion devrait être de haute qualité;
- h) les titulaires de licences d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion assument la responsabilité de leurs émissions;
- i) la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait [...], dans la mesure du possible, offrir au public l'occasion de prendre connaissance d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéressent⁴⁰.

La même loi dispose aussi, à l'alinéa 3 de l'article 2, que :

l'interprétation et l'application de la présente loi doivent se faire de manière compatible avec la liberté d'expression et l'indépendance, en matière de journalisme, de création et de programmation, dont jouissent les entreprises de radiodiffusion⁴¹.

40. Loi sur la radiodiffusion de 1991.

41. *Ibid.*

ANNEXE B

■ Liste des candidats selon les résultats obtenus

Régis LABEAUME	59,0%
Ann BOURGET	32,7%
Marc BELLEMARE	3,8%
Claude LAROSE	1,5%
Pierre DOLBEC	0,8%
Pierre BERNIER	0,4%
Vincent DESLAURIERS	0,7%
Christian LÉGARÉ	0,5%
Malvina-Michelle ROY DELWAIDE	0,1%
Claude GAGNON	0,1%
Henry JENKINS	0,1%
Bruno TREMBLAY	0,1%
Michel VALLÉE	0,1%
Denis HACHÉ	0,0%
Louis MÉTHOT	0,0%

ANNEXE C

■ Description des genres

La nouvelle :

Lorsque le journaliste relate des faits « nouveaux, significatifs ou intéressants » (Pierre Sormany, *Le métier de journaliste : guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec*, Boréal, 2004, p. 254) nécessaires à la bonne compréhension des enjeux relatifs à la campagne électorale.

La nouvelle commentée :

Lorsque le journaliste relate d'abord les faits d'une nouvelle, mais que cette nouvelle est suivie de commentaires ou de réflexions personnelles de la part de l'animateur ou du journaliste. Ces commentaires sont intégrés dans la section identifiée comme étant un bulletin de nouvelles ou un « bloc » information. Le commentaire exprimé est évidemment en lien direct avec la nouvelle qui le précède.

Le commentaire ou l'opinion personnelle :

Il s'agit du point de vue personnel de l'animateur (ou du journaliste) concernant des faits relatifs à la campagne électorale, avec ou sans une mise en contexte. L'animateur partage avec les auditeurs une « vision subjective » des événements dans le but de les convaincre.

ANNEXE D

■ Critères concernant l'orientation des segments

Neutre :

Un segment est jugé neutre lorsqu'il est question d'un candidat sans que l'animateur ne prenne position en faveur ou en défaveur de ce dernier. Cela se présente souvent lors du dévoilement, par exemple, des résultats d'un sondage. Plusieurs candidats sont nommés, sans que le journaliste (ou l'animateur qui l'accompagne) ne teinte ses propos d'une quelconque orientation. Ce cas de figure peut aussi se produire quand les animateurs discutent d'un projet proposé par un candidat, sans pour autant l'appuyer ou le critiquer.

Favorable ou très favorable :

Les propos sont jugés favorables ou très favorables lorsque l'ensemble d'une intervention sur un candidat est, de manière manifeste, positive à son égard. On attribue une orientation « très favorable » aux propos lorsque l'animateur va plus loin que de dire qu'il apprécie tel ou tel aspect du programme, de la personnalité ou de la campagne d'un candidat et qu'il prend clairement parti pour lui. C'est le cas lorsqu'on affirme qu'un candidat « serait le meilleur maire », qu'il est le « plus compétent », qu'il est « l'homme de la situation », qu'il présente la « meilleure image pour devenir maire », qu'il constitue « la seule avenue possible », ou qu'on invite les auditeurs à voter pour lui.

Défavorable ou très défavorable :

Une intervention est évaluée comme étant défavorable ou très défavorable lorsque les propos tenus par l'animateur dans l'ensemble du segment donnent, de manière manifeste, une image négative d'un candidat. Un extrait devient « très défavorable » lorsqu'on ne se contente plus de critiquer tel ou tel aspect du programme, de la personnalité ou de la campagne d'un candidat et qu'on porte un jugement global négatif à son endroit. C'est notamment le cas quand la compétence d'un candidat pour accéder au poste de maire est directement attaquée, critiquée ou discréditée, quand un animateur soutient qu'il « ne veut pas de cette personne à la mairie » ou que cette personne « n'est pas assez solide pour être maire ». Même chose lorsqu'on affirme qu'il faut élire « n'importe qui sauf [le candidat x] », ou qu'on affirme qu'on ne voterait jamais pour ce candidat x.

Rappelons qu'il fallait que les deux codeurs-analystes partagent le même avis pour qu'un extrait soit caractérisé comme très favorable ou très défavorable, plutôt que simplement favorable ou défavorable, ou encore qu'il soit caractérisé comme favorable ou défavorable plutôt que neutre.